

doc
CA1
EA
97C10
FRE

LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE



PARIS 1986



QUÉBEC 1987



DAKAR 1989



**SOMMET DE CHAILLOT
CHAILLOT 1991**



MAURICE 1993



COTONOU 1995



HANOÏ 1997

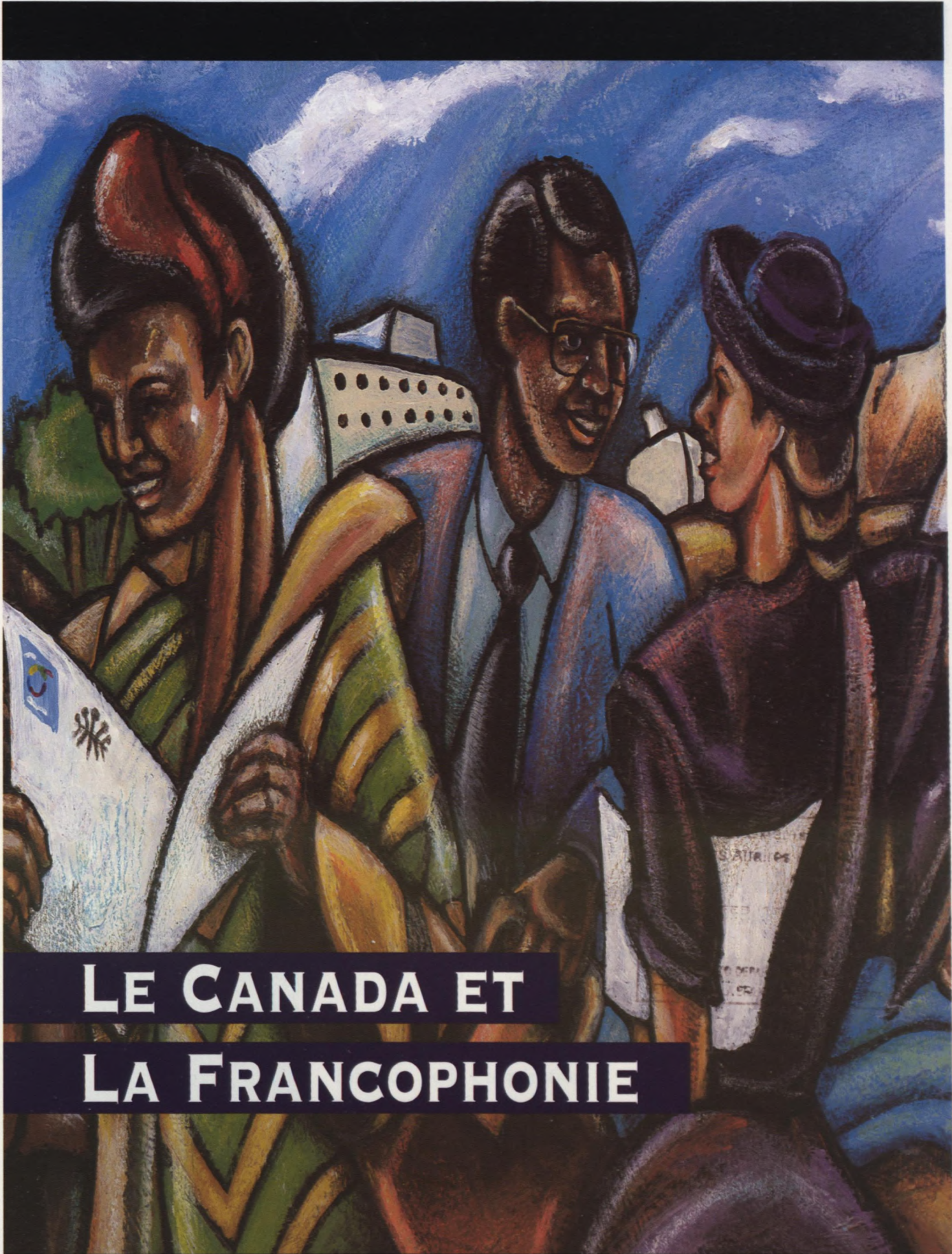


Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

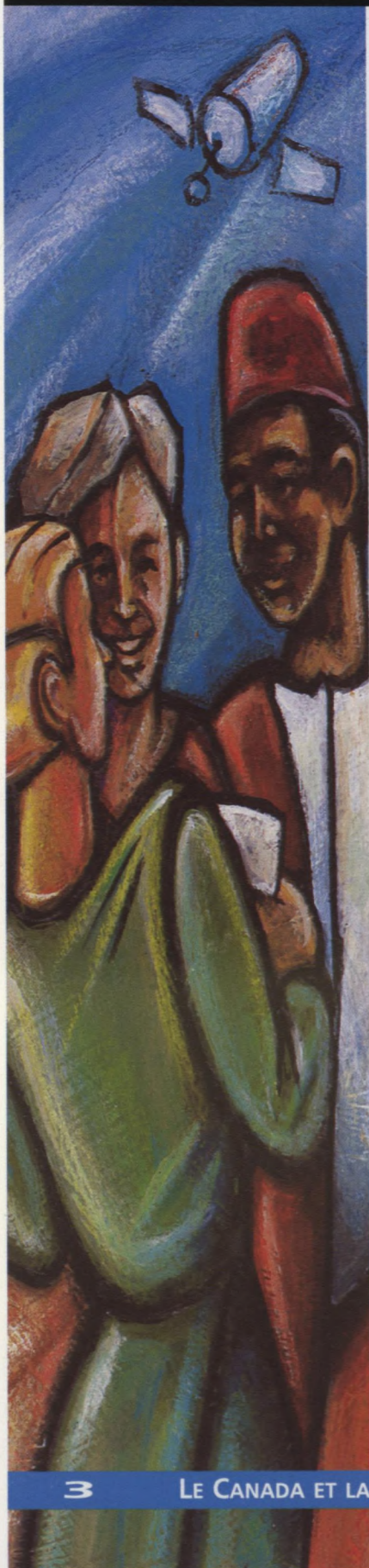
Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada

57788491



**LE CANADA ET
LA FRANCOPHONIE**



L'Honorable Don Boudria

Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est faire partie du riche réseau des 49 pays et gouvernements qui ont le français en partage — en Europe de l'Est et de l'Ouest, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, dans la région de l'Océan Indien et des Antilles, comme sur notre continent.

Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est aussi révéler au reste du monde les traits spécifiques de la réalité canadienne; c'est donner aux Canadiennes et aux Canadiens d'expression française — de même qu'aux Francophiles — une ouverture sur le monde et des possibilités de rayonnement international au sein d'un vaste ensemble de pays répartis dans toutes les grandes régions du monde.

Les sommets ont réussi, depuis 1986, à structurer et à dynamiser cette Communauté. Le VIIe Sommet de Hanoï sera à nouveau l'occasion d'ajouter de nombreuses pierres à l'édifice : celle de l'adoption d'une nouvelle Charte, celle de l'accentuation du virage moderniste de sa coopération et celle de l'enracinement de sa vocation politique.

Nous souhaitons plein succès à nos amis vietnamiens pour l'organisation de ce Sommet. Ils savent pouvoir compter sur notre pleine et entière collaboration.

Don Boudria,
Ministre de la Coopération
internationale et ministre
responsable de la Francophonie



T ABLE DES MATIÈRES



I LA FRANCOPHONIE MULTILATÉRALE

LE CONTEXTE HISTORIQUE	9
La Francophonie	9
Le Canada en Francophonie	9
LES INSTITUTIONS FRANCOPHONES	11
Conférences ministérielles permanentes	11
Organisations non gouvernementales francophones	13
L'AGENCE DE LA FRANCOPHONIE (ACCT)	17
Les origines	17
La participation du Canada	17
Buts de l'ACCT	18
Le fonctionnement de l'ACCT	18
Structures et programmes	19
LA FRANCOPHONIE DES SOMMETS	21
L'émergence des sommets	21
Les six premiers sommets	22
Évolution des mandats de l'ACCT	23
Les acquis du Sommet de chaillot	23
Les nouvelles priorités	24
Enjeux et avenir prévisible	39

II LA GESTION CANADIENNE DE LA FRANCOPHONIE

LA STRUCTURE DE GESTION	43
Le Bureau des Affaires de la Francophonie du MAECI	43
Concertation interministérielle	44

III LA FRANCOPHONIE BILATÉRALE

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	47
Aide à l'Afrique et au Moyen-Orient	48
Aide à l'Asie	50
Aide aux pays des Antilles et des Amériques	50
Programme de coopération avec l'Europe centrale et l'Europe de l'Est	51
Programme de bourses de la Francophonie	52

IV ANNEXES

Contributions canadiennes aux institutions francophones	55
Sigles et acronymes	56

LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE



I

LA FRANCOPHONIE

MULTILATÉRALE

LE CONTEXTE HISTORIQUE



LA FRANCOPHONIE

La Francophonie peut se définir comme la communauté des peuples parlant le français ou l'utilisant à des degrés divers, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Elle peut également être perçue comme un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations, gouvernementales et privées, engagées dans des secteurs d'activités et des domaines d'intérêt communs aux membres de cette communauté. Depuis quelques années, le terme francophonie est couramment utilisé pour désigner le mouvement de concertation des peuples d'expression française afin de se doter d'un cadre organisé et de structures fonctionnelles de coopération et d'échanges.

Fondement de la Francophonie internationale, la langue française est avant tout un instrument de communication et de promotion des cultures et des langues nationales. Si les pays qui adhèrent aux diverses institutions francophones partagent le plus souvent un héritage linguistique et culturel commun, ils ne forment pas pour autant une entité homogène, que ce soit du point de vue socio-culturel, politique ou économique. La diversité des cultures et des langues nationales représentées au sein du monde francophone constitue d'ailleurs un facteur dynamique qui influence fortement l'évolution de la Francophonie.

La Francophonie internationale a pris naissance dans les nombreuses associations francophones privées, dont certaines datent d'une quarantaine d'années. Dans chacune, on retrouve des Canadiens et des Canadiennes, notamment certains des fondateurs de ces associations. Ces personnes ont, avec leurs collègues des autres pays francophones, jeté les bases de ce qui est devenu la coopération multilatérale francophone.

LE CANADA EN FRANCOPHONIE

Reconnaissant l'importance du fait français chez lui, ainsi que son envergure internationale, le gouvernement canadien s'est associé dès le début à la Francophonie en participant activement à la création et au développement de ses nombreuses institutions.

La Francophonie fait partie intégrante de la politique étrangère du Canada : c'est un prolongement naturel de la configuration linguistique du pays sur le plan international. Le Canada est donc membre de toutes les organisations francophones multilatérales; il est l'un des États fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) au sein de laquelle il joue, depuis son origine, un rôle très actif.

LE CONTEXTE HISTORIQUE



Photo ACIDI J. M. Carisse

S.E. Mme. NGUYEN THI BINH, Vice-Présidente de la République socialiste du Viêt-Nam, Monsieur JACQUES CHIRAC, Président de la République française, S.E. Monsieur NICÉPHORE DIEUDONNÉ SOLGLO, Président de la République du Bénin et Le Très Honorable JEAN CHRÉTIEN, Premier Ministre du Canada

En outre, le Canada participe aux deux conférences permanentes : la Conférence des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES).

Depuis 1986, la Francophonie a pris un nouvel élan grâce à la tenue de six conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Le langage courant a baptisé ces conférences « les sommets de la Francophonie ». Le Canada a été, après Paris et avant Dakar, l'hôte du deuxième Sommet, qui s'est tenu à Québec, et il a pris une part active à toutes les étapes du processus des sommets. Les Conférences au sommet ont eu lieu à Paris (1986), à Québec (1987), à Dakar (1989), à Chaillot (1991), à Maurice (1993) et enfin, à Cotonou (1995).

La participation canadienne à la Francophonie multilatérale témoigne de la volonté du Canada d'afficher clairement le visage qui est le sien sur la

scène internationale. Cet effort de rapprochement au sein de la communauté francophone n'est pas, du reste, le fait du seul gouvernement fédéral : c'est une question d'intérêt pour toute la population canadienne.

Le Canada occupe une position enviable sur l'échiquier international : non seulement il fait partie des grands organismes de la communauté internationale, mais sa dualité linguistique et la richesse de ses cultures en font un partenaire recherché au sein du Commonwealth comme de la Francophonie.

Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est donc faire partie du riche réseau des 49 pays et gouvernements

qui ont le français en partage. C'est aussi révéler au reste du monde les traits de sa physionomie et donner aux Canadiens et Canadiennes d'expression française, ainsi qu'aux Francophiles de ce pays, une ouverture sur le monde et des possibilités de rayonnement dans un vaste ensemble de pays répartis dans toutes les grandes régions du monde.

Le Québec joue un rôle de premier plan dans la Francophonie internationale et les gouvernements des autres provinces à forte population francophone y participent activement. Ainsi, en 1970, les représentants de quatre provinces (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba) ont pris part à la Conférence constitutive de l'ACCT. Le Canada jouit du statut d'État membre de la Francophonie, alors que le Québec et le Nouveau-Brunswick en sont des gouvernements participants.

LES INSTITUTIONS FRANCOPHONES



LA COMMUNAUTÉ des pays francophones s'est dotée, au fil des années, de divers mécanismes et structures d'échanges, de concertation et de gestion. Dans chaque cas, la présence canadienne est active et soutenue.

CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES PERMANENTES

A) La Conférence des ministres de l'Éducation nationale



La Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française (CONFEMEN) est la plus ancienne des institutions de la Francophonie gouvernementale. Elle regroupe aujourd'hui 35 États membres, se réunit tous les deux ans et tient, entre les sessions, une réunion ministérielle de son Bureau. Son secrétariat est situé à Dakar.

Le mandat de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale, tel que redéfini lors de la session ministérielle de juin 1993, vise à contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives au sein des États membres de la Francophonie et à orienter l'ensemble de la programmation en matière d'éducation et de formation en vue de les soumettre à l'approbation des chefs d'État et de gouvernement lors de la tenue des sommets.

Le Canada s'est joint à la CONFEMEN en 1969. Le Québec et le Nouveau-Brunswick participent activement à cette conférence au sein de la délégation canadienne, ainsi que l'Ontario et le Manitoba, bien que dans une moindre mesure. À la Conférence de Liège, tenue en avril 1996, le Nouveau-Brunswick a été élu officiellement membre du Bureau, mais, selon des modalités de participation qui ont fait l'objet de discussions périodiques depuis 1977, entre le Canada et le Québec.

La programmation actuelle de la CONFEMEN porte prioritairement sur l'éducation de base. Les axes de cette programmation sont principalement la réforme des curricula harmonisés au niveau régional, la production de matériels didactiques et l'édition scolaire, et la motivation, la formation et l'encadrement des personnels d'éducation.

Il faut de plus souligner que l'insertion des jeunes dans la vie active par l'enseignement technique et la formation professionnelle constitue une préoccupation majeure de la CONFEMEN actuellement.

LES INSTITUTIONS FRANCOPHONES

B) La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports



Née en 1969 de la volonté des participants d'unir leurs efforts en vue d'élaborer une politique de promotion et de protection de la jeunesse, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) regroupe aujourd'hui 26 pays. Depuis quelques années,

par l'entremise d'un important programme d'action établi annuellement, la CONFEJES s'est concentrée sur la formation de moniteurs et d'animateurs dans les deux secteurs de la jeunesse et des sports.

Elle a aussi contribué dans une large mesure à la mise en œuvre de grandes orientations de l'action francophone en vue de favoriser l'insertion sociale et économique des jeunes. Signalons la récente création d'un fonds mis en place à cette fin. Tout comme à la CONFEMEN, la délégation canadienne comprend des représentants du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba.

Au mois de septembre 1987, les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Québec pour le deuxième Sommet, ont créé les Jeux de la Francophonie, dont ils ont confié l'organisation à la CONFEJES. Les premiers Jeux ont eu lieu au Maroc à l'été 1989.

Les premiers Jeux de la Francophonie ont obtenu un succès appréciable. En effet, des délégations comprenant des artistes et des athlètes de 39 pays se sont inscrites à ces premiers jeux et ont concrétisé, par l'établissement d'une quarantaine de records nationaux et par la production d'œuvres originales et intéressantes dans le secteur artistique, une francophonie dynamique, riche et prometteuse.



Les deuxièmes Jeux se sont déroulés en France en juillet 1994 et ils ont confirmé le succès de cette entreprise d'envergure. Les prochains Jeux auront lieu à Madagascar en 1997 : le Canada apporte à leur organisation une contribution d'importance, notamment au chapitre de la sécurité, de la santé et des communications.

Par l'originalité de leur formule visant à allier sports et cultures, les Jeux confèrent à la Francophonie une visibilité exceptionnelle appelée à s'accroître avec les années.



ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES FRANCOPHONES

La plupart des associations francophones ont pris naissance sur une base professionnelle ou se sont regroupées en fonction de buts communs.

La grande diversité des domaines dans lesquels évoluent ces organisations et la multitude de programmes et d'activités qu'elles mettent en œuvre donnent à la Francophonie une dimension particulièrement importante, qui lui permet de faire preuve d'un grand dynamisme et de déborder largement du secteur gouvernemental.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada accorde son appui à ces associations, qui participent activement au rayonnement de la Francophonie. Bon

nombre d'entre elles ont compté des Canadiens et des Canadiennes parmi leurs fondateurs et regroupent encore actuellement de nombreux citoyens de ce pays. Cet appui se manifeste sous forme de subventions annuelles ou de contributions spécifiques à des congrès, colloques ou séminaires, ou encore par des prêts de personnel consentis par le Canada et les gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick.

LES INSTITUTIONS FRANCOPHONES



Le Sénateur JEAN-ROBERT GAUTHIER, président de la section canadienne de l'AIPLF à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie.



A) L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) a été constituée au Luxembourg en 1967 grâce à l'initiative et au dynamisme de pays soucieux d'assurer un rayonnement élargi à la Francophonie. Le Canada était au nombre des pays fondateurs. Cinquante-quatre sections provenant des assemblées législatives sont aujourd'hui représentées à l'AIPLF. Le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario constituent des sections autonomes au même titre que le Canada.

Depuis sa création en 1967, l'AIPLF a cherché à développer et à renforcer la solidarité et la coopération entre ses multiples sections et elle a progressivement élargi ses objectifs : ainsi, elle y a inscrit la défense des droits de la personne et la prévention des conflits. En outre, elle s'est engagée dans des programmes de coopération interparlementaire qui l'ont amenée à mettre sur pied un programme de restructuration des services documentaires des assemblées législatives des pays francophones, le Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des parlements des pays du Sud (PARDOC).

Grâce au rôle de maître d'œuvre assumé par la section canadienne et à la coopération entre ses sections, l'AIPLF organise des stages de perfectionnement à l'intention des parlementaires. Depuis la mise en route d'actions pertinentes dans le volet d'appui au processus électoral de l'Agence, elle participe à des missions de la Francophonie pour l'observation des élections. Notons enfin qu'au Sommet de Maurice, l'AIPLF a été reconnue comme l'assemblée consultative de la Francophonie.

B) L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française



AUPELF

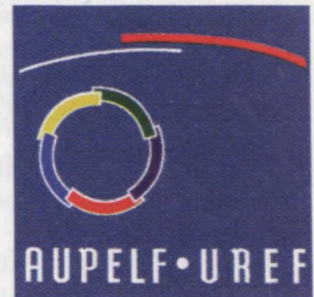
Fondée à l'initiative d'un journaliste du Québec, Jean-Marc Léger, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) a son siège social à Montréal. Elle regroupe la plupart des établissements universitaires disséminés à travers la Francophonie. Elle favorise les échanges et la concertation, et contribue ainsi au développement de l'enseignement, de la recherche et de la gestion universitaires.

Par ailleurs et grâce au soutien des gouvernements - dont celui du Canada -, l'AUPELF a créé le Fonds international de coopération universitaire (FICU) qui permet de concrétiser les échanges Nord-Sud et Sud-Sud.

Lors du Sommet de Québec, l'AUPELF s'est vue confier la mise en place de l'Université des réseaux d'expression française (UREF). Cette université francophone sans murs vise le maillage des capacités de recherche et de fonctionnement en réseau des universitaires du monde francophone. Le gouvernement canadien a renouvelé son appui à l'UREF lors de la conférence générale qui s'est tenue à Rabat en 1993 et qui a vu l'accession pour un mandat de cinq ans de Michel Gervais, recteur de l'Université Laval, au poste de Président de L'AUPELF-UREF. Ce programme peut et doit contribuer à la réponse des scientifiques francophones aux défis d'aujourd'hui.



Désireux de souligner l'importance de cet opérateur pour le monde universitaire francophone, le Canada vient de doubler sa contribution financière à l'AUPELF-UREF.



LES INSTITUTIONS FRANCOPHONES

C) La diversité du monde associatif

Comme le montre la liste des organismes ci-dessous, les associations se sont d'abord formées sur le « modèle corporatiste » et regroupées en fonction de filières d'intérêts professionnels. Citons, à titre d'exemples :

- l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement de langue française (AIMF);
- l'Institut de droit d'expression française (IDEF);
- l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF);
- l'Association mondiale des médecins francophones (AMMF);
- le Richelieu international;
- le Conseil international des radios-télévisions de langue française (CIRTEF);
- la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF).

Ces différents réseaux (conférences, organismes, associations) s'inscrivent et se développent dans le cadre de la Francophonie internationale où ils forment, de par leur diversité et leur richesse, l'un des réseaux les plus dynamiques de la concertation francophone.



L'AGENCE DE LA FRANCOPHONIE (ACCT)



LES ORIGINES

C'est en 1968 que l'on songea pour la première fois à faire de la Francophonie une réalité au niveau gouvernemental. Une nouvelle coopération multilatérale a ainsi fait son apparition entre pays francophones. Lors d'une réunion, les chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) envisagèrent la création d'une conférence annuelle des chefs d'États francophones.

Dans un premier temps, ils ont demandé que les ministres de l'Éducation des pays concernés se réunissent pour étudier les modalités d'organisation de cette coopération. Il s'ensuivit une résolution qui a abouti, le 17 février 1969, à la première conférence intergouvernementale, à Niamey (Niger), à laquelle ont participé 28 pays francophones. Cette conférence a adopté le principe de la création d'une agence de coopération culturelle et technique. Un secrétaire général provisoire a été chargé de préparer un rapport qui a été soumis à une deuxième conférence au début de 1970.



Siège Social de l'ACCT à Paris

LA PARTICIPATION DU CANADA

En 1971, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont convenu de modalités relatives à la participation du Québec aux institutions, aux programmes et aux activités de l'ACCT. Un accord identique a été conclu avec le Nouveau-Brunswick en 1977.

Leur statut de gouvernement participant permet aux gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick d'être reconnus comme tels, de détenir un siège et une plaque d'identification à la table des délibérations (autrement dit d'avoir droit de parole) et de communiquer directement avec l'Agence pour les questions d'organisation du programme de travail. Ces deux gouvernements versent à l'Agence une contribution propre qui vient compléter celle dont le Canada est responsable. Soulignons qu'il est exceptionnel, en même temps qu'original, qu'un gouvernement central se prête à de telles modalités pour accorder à un État fédéré ou provincial le statut de gouvernement participant au sein d'une organisation internationale ou régionale.

L'AGENCE DE LA FRANCOPHONIE (ACCT)

Les deux provinces participantes et le gouvernement fédéral ont établi entre eux des mécanismes d'information et de consultation en vue d'assurer à la fois une unité d'action et une participation distincte et active des trois gouvernements au sein de l'Agence.

L'importante contribution des provinces, et en particulier du Québec et du Nouveau-Brunswick, ne se limite pas à leurs activités au sein de l'ACCT; elle comprend aussi leur participation aux travaux d'autres institutions telles que la CONFEMEN et la CONFESJES. Il arrive même que le chef de la délégation canadienne à ces réunions ministérielles soit un ministre provincial qui s'exprime au nom du Canada. Cela est notamment le cas à la CONFEMEN, étant donné que le gouvernement fédéral n'a pas de compétence, au sens strict, en matière d'éducation. Il convient enfin de mentionner que les gouvernements des provinces collaborent activement aux travaux des organismes francophones non gouvernementaux.

BUTS DE L'ACCT

L'Agence, qui regroupe aujourd'hui 38 États membres (dont le Canada), cinq États associés et les deux gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick, vise à créer entre ses membres des liens de coopération mutuelle dans les grands domaines du développement durable. Sans se substituer aux divers modes de coopération qui existent déjà, l'Agence se veut l'expression d'une nouvelle solidarité entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Par ailleurs, elle aide les pays membres à promouvoir et à diffuser leurs cultures, et favorise une meilleure compréhension entre les peuples de ces pays.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCT

Depuis le Sommet de Chaillot, la Conférence ministérielle de la Francophonie regroupe les ministres des Affaires Étrangères ou de la Francophonie et est appelée, en tant qu'instance commune, à siéger à titre de conseil d'administration et de conférence générale de l'Agence de la Francophonie, en plus d'être une conférence de suivi des sommets.

L'Agence s'acquitte aussi de son rôle de coordination et de concertation au sein du monde francophone par la tenue de conférences ministérielles sectorielles. Ainsi elle a réuni les ministres de la Culture (Cotonou, 1981, et Liège, 1990), de la Recherche scientifique (Yamoussoukro, 1984), des Communications (Le Caire, 1985), de la Justice (Paris, 1989 et Le Caire, 1995), de l'Environnement (Tunis, 1991), de l'Éducation (Montréal, 1992) et les ministres chargés de l'Enfance (Dakar, 1993). Une nouvelle conférence des ministres des Communications se tiendra à Montréal en mai 1997 et portera sur les inforoutes.

Chaque fois, le Canada est présent et participe au déroulement des conférences et s'est fait un acteur central de la mise en œuvre des plans d'action adoptés.

STRUCTURES ET PROGRAMMES

Dix ans après la première Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (Paris, février 1986), la « Francophonie politique », par la voix de sa Conférence ministérielle, réunie pour sa 7^e Session (Bordeaux, février 1996), a engagé une réflexion devant aboutir à la mise en place d'une organisation multilatérale mieux aménagée et, dès lors, plus performante et affirmée.

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), que l'on nomme désormais *Agence de la Francophonie*, est régie par un plan d'organisation rénové « *qui prend en compte l'adéquation des ressources humaines pour la réalisation optimale des missions qui lui sont confiées* » et son « *adaptation aux nouveaux mandats qui lui sont dévolus* ».

Le Secrétariat général de l'ACCT compte, autour du secrétaire général, cinq directeurs généraux chargés respectivement des politiques et de la planification, de l'administration et des finances, de la culture et des multimédias, de l'éducation et de la formation, et du développement et solidarité. À ces directeurs généraux responsables des secteurs, s'ajoute une déléguée générale de la coopération juridique et judiciaire.

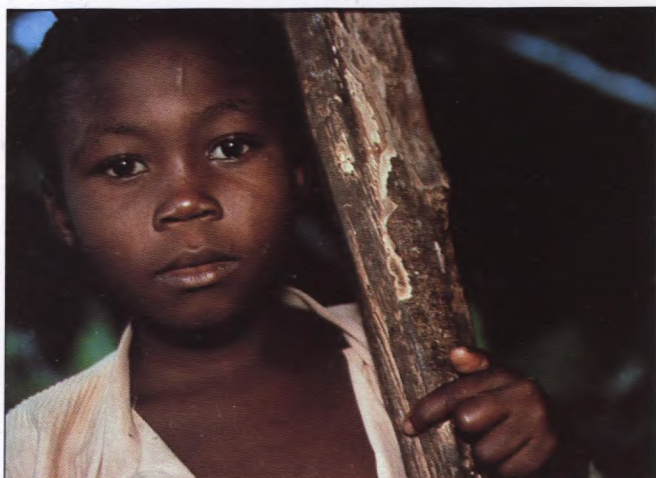
Le Programme spécial de développement est maintenant intégré à la Direction générale du développement et solidarité. En proposant la création du PSD en 1975, le Canada, qui en demeure le principal bailleur de fonds, a voulu donner un second souffle à l'Agence et répondre aux vœux unanimes des pays en voie de développement, sans pour autant alourdir le budget de cet organisme. Il s'agissait aussi de faire de l'Agence un instrument de coopération efficace qui compléterait les aides bilatérales et multilatérales plus importantes.



Monsieur Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'ACCT, assiste à une démonstration de la base de données BIEF sur CD-ROM.

L'AGENCE DE LA FRANCOPHONIE (ACCT)

Photo ACDI : Benoît Aquin



Au delà de ses orientations régulières et du Programme spécial de développement, la structure organisationnelle de l'ACCT compte également six bureaux régionaux, une unité décentralisée ainsi qu'un organe subsidiaire :

- le **Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest (BRAO)**, à Lomé (Togo), qui voit à la coordination des programmes de l'Agence intéressant plus particulièrement l'Afrique de l'Ouest;
- le **Bureau de Genève**, qui agit comme bureau de liaison auprès des organismes internationaux des Nations Unies et qui représente les États ne possédant pas de mission diplomatique dans cette ville;
- le **Bureau régional de l'Afrique centrale (BRAC)**, à Libreville (Gabon);
- le **Bureau régional Asie-Pacifique (BRAP)**, à Hanoï;
- le **Bureau de liaison avec l'Union européenne**, à Bruxelles;

- le **Bureau de liaison avec les Nations Unies**, à New-York;
- l'**École internationale de la Francophonie** a vu sa mission renforcée. Elle continuera d'opérer dans d'autres locaux, la Direction générale de l'Éducation et de la Formation, enrichie d'un secteur langues françaises, ainsi que d'une nouvelle Direction de la formation à distance. L'École internationale abrite aussi les Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural et une Direction déléguée aux nouvelles technologies de l'information.
- l'**Institut de l'énergie**, à Québec, qui constitue le seul organe subsidiaire (succursale) de l'Agence, est chargé d'exécuter les programmes de formation et d'information en matière d'énergie.

Le secrétaire général actuel de l'Agence de la Francophonie est un Canadien du Québec, Jean-Louis Roy. Élu pour quatre ans en décembre 1989, il a été reconduit pour un second mandat lors de la Conférence ministérielle de Bamako, qui a eu lieu en décembre 1993. Il est entouré de directeurs généraux du Burkina Faso, du Cameroun, de la France, du Maroc, de la Belgique et de la Tunisie.

Cette présence de responsables de diverses régions représentant toutes les sensibilités du monde francophone assure la représentation géographique équilibrée nécessaire à un véritable multilatéralisme.



L'ÉMERGENCE DES SOMMETS

Il appartient désormais à l'histoire officielle de reconnaître que l'idée de réunir dans le cadre de Conférences au Sommet, les dirigeants des États et des gouvernements de la Francophonie a précédé de loin le premier rendez-vous formel organisé en 1986 sous les auspices de la France. En fait, cette idée avait déjà germé, dès les années 1970, et certains chefs d'État, dont les présidents Bourguiba de Tunisie, Diouri du Niger et Senghor du Sénégal, s'en étaient faits les promoteurs.

Au milieu des années 1980, le gouvernement canadien s'est engagé dans un processus visant à permettre une participation spécifique du Québec à ces assises tout en préservant le principe de la souveraineté du Canada en matière de politique étrangère. La conclusion d'un arrangement original et satisfaisant pour les deux parties a été suivie par l'annonce du premier sommet en 1986.

De façon schématique, cet arrangement, qui régit encore les rapports des deux constituantes canadiennes, prévoit la pleine participation du Québec au volet coopération des sommets. De son côté, le Canada se réserve le premier rôle sur les plans politique et économique, le Québec ayant alors un statut « d'observateur intéressé ».



Photo ACIDI : J. M. Carisse

Le Très Honorable JEAN CHRÉTIEN, Premier Ministre du Canada, Le Secrétaire général des Nations Unies, M. BOUTROS BOUTROS-GHALI, Monsieur JACQUES CHIRAC, Président de la République française, S.E. Monsieur NICÉPHORE DIEUDONNÉ SOGLO, Président de la République du Bénin

LA FRANCOPHONIE DES SOMMETS

LES SIX PREMIERS SOMMETS

Il y a eu six sommets depuis 1986. Ces sommets ont été l'occasion d'une remarquable mobilisation de ressources et d'énergie pour compenser l'absence de structure organisationnelle qui, à l'instar du Secrétariat du Commonwealth, aurait dû servir de soutien à pareille entreprise. Pour mettre en vigueur leurs décisions, les chefs d'État ont plutôt décidé d'avoir recours à la formule des « représentants personnels » constitués pour l'occasion en un conseil devenu, depuis le Sommet de Chaillot, le Conseil permanent de la Francophonie (CPF). Grâce à sa souplesse et à sa rapidité, cette formule a permis de mobiliser, dans un très court laps de temps, des ressources inespérées.

L'apparition des sommets a donc changé en profondeur le paysage de la Francophonie en équipant celle-ci d'une structure politique ainsi que d'une nouvelle approche à la coopération. C'est donc dire que, sur le plan qualitatif, la Francophonie, entreprise à vocation traditionnellement culturelle, s'est donnée un rôle de coopération œuvrant dans des domaines modernes et hautement techniques. Elle a retenu neuf secteurs d'activités prioritaires :

- l'agriculture,
- l'énergie,
- l'environnement,
- la culture et les communications,
- l'information scientifique et technologique,
- la recherche et la coopération universitaires,
- la coopération juridique et judiciaire,
- l'éducation et la formation,
- le développement économique.

Dès le premier Sommet, tenu à Paris en 1986, les chefs d'État ont décidé de la mise en place d'un Comité international de suivi (CIS) pour assurer la réalisation des orientations prises lors des Conférences au Sommet. Cette démarche a contribué dans une large mesure au nouveau dynamisme dont a fait preuve la Francophonie. Elle avait cependant l'inconvénient de ses qualités puisqu'une entreprise ne peut survivre, à long terme, sans structures et sans autre soutien que les seules volontés politiques.

De plus, la plupart des projets du Sommet ayant un contenu hautement technique, il fallait faire appel à des spécialistes qui ne seraient pas membres des instances politiques. C'est ainsi que des comités d'experts ont été mis sur pied et que les pouvoirs et prérogatives de l'Agence se sont graduellement élargis pour prendre en compte les recommandations des experts et pour assumer un rôle accru de secrétariat de la Francophonie.

Cette tendance naturelle est maintenant encouragée politiquement, depuis que les sommets ont modifié les structures et les programmes de l'Agence pour la mettre « à l'heure des sommets ». Le Canada a d'ailleurs participé à la conception et à la réalisation de ce processus de réforme conduit sous l'égide de la Commission sur l'avenir des institutions. Cette commission, on se rappelle, a été présidée par Jean-Louis Roy, activement épaulé dans son mandat par le gouvernement du Canada qui assumait alors la présidence du CIS. L'évocation de cette première ronde de réformes nous amène à rappeler l'évolution rapide qu'a connue l'Agence sous l'impulsion des sommets.

ÉVOLUTION DES MANDATS DE L'ACCT

Au moment du premier Sommet tenu à Paris en 1986, l'ACCT était tombée dans une sorte de « léthargie bureaucratique » qui la rendait inapte à jouer un rôle d'importance. Le premier Sommet l'a donc largement ignorée, sur le plan opérationnel, par sa décision de mettre sur pied le CIS tout en révisant les structures, les objectifs et les programmes de l'Agence. Le CIS a établi le Comité sur la réforme des institutions pour mettre fin à la marginalisation de l'Agence par rapport aux sommets et pour lui donner un rôle qui ne soit pas seulement un rôle d'appoint. Le Canada a eu, au sein de ce comité, une influence et un rôle déterminants en exigeant une réforme en profondeur, qui lui semblait le gage et la condition préalable des nouvelles responsabilités que les sommets souhaitaient confier à l'Agence.

Si l'Agence avait été mise en demeure par le Sommet de Paris, le Sommet de Québec tenu en 1987, lui, l'a mobilisée de plusieurs façons :

- en faisant d'elle son opérateur privilégié;
- en l'invitant à réorienter son budget et ses programmes en fonction des décisions prises lors des sommets;
- en l'associant directement aux travaux du CIS par le biais d'un comité consultatif conjoint et d'un conseiller spécial au suivi;
- en la soumettant, surtout, à un examen poussé et en lui donnant un rôle taillé sur mesure en fonction des exigences des sommets. Cela a été la tâche du Comité Roy sur l'avenir des institutions.

Le Sommet de Dakar, enfin, a consacré cette évolution et a fait de l'Agence le « Secrétariat des sommets » dans trois domaines : la proposition en matière de programmation, la suggestion d'affectations budgétaires et le soutien logistique aux opérations.

Cette évolution n'a été consacrée formellement qu'au moment de la tenue de la Conférence générale ministérielle de l'ACCT, qui a eu lieu à Ottawa en décembre 1989 et qui a approuvé les réformes organisationnelles et les ajustements de programmes dictés par les sommets. Cette conférence a également vu l'élection de Jean-Louis Roy au poste de secrétaire général de l'ACCT. Jean-Louis Roy, candidat québécois, a bénéficié de l'appui décisif et militant du gouvernement du Canada, lequel accordait d'autant plus d'importance à ce poste que le rôle de l'ACCT, par rapport aux Sommets, allait s'en trouver accru.

LES ACQUIS DU SOMMET DE CHAILLOT

Le Sommet qui s'est tenu en 1991 à Chaillot a permis d'aboutir à un accord de simplification, de rationalisation et d'harmonisation des institutions de la Francophonie.

En mettant les sommets au cœur de l'édifice francophone, les chefs d'État et de gouvernement ont fait de ces rencontres le véritable moteur de la Francophonie, qui donne une impulsion aux autres instances.

Relais des sommets, la Conférence des ministres des Affaires Étrangères et de la Francophonie se réunit chaque année pour assurer le suivi d'un sommet ou préparer le suivant.

Par ailleurs, les comités de suivi et de préparation des sommets (CIS et CIP) ont été fusionnés par le Sommet de Chaillot en une seule instance : le Conseil permanent de la Francophonie. Le CPF est formé des représentants personnels des chefs d'État ou de gouvernement de 15 pays choisis à chaque sommet. Il se réunit au moins quatre fois par année pour régler les affaires courantes. Dans la pratique cependant, tous les pays membres peuvent y participer.

LA FRANCOPHONIE DES SOMMETS

Si les sommets se retrouvent au centre de l'architecture francophone, l'Agence de coopération culturelle et technique est devenue véritablement au Sommet de Chaillot la charnière centrale de la coopération francophone. Elle a acquis un double mandat : d'une part, celui d'opérateur principal des sommets, responsable de l'animation de sept des huit secteurs de coopération et, d'autre part, celui de secrétariat de toutes les instances. Ainsi, l'ACCT est devenue le trait d'union et la mémoire institutionnelle de la Francophonie. C'est à l'Université des réseaux d'expression française (UREF) qu'a été confié le huitième secteur de coopération, celui de la recherche universitaire, et TV-5 ainsi que l'Université d'Alexandrie ont été reconnues comme des « opérateurs privilégiés ».

L'ACCT est appuyée par des comités de programme qui regroupent normalement deux fois par année, à l'Agence, les experts gouvernementaux de chaque grand secteur de coopération appelés à donner des avis sur les orientations des secteurs et à formuler des recommandations sur les programmes et projets.

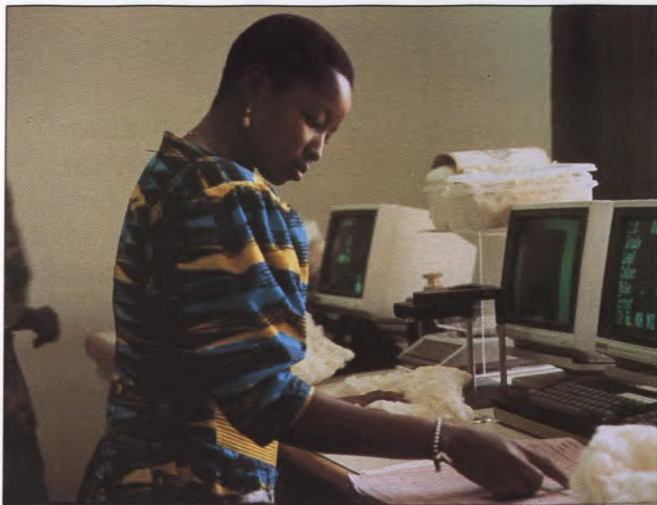


Photo ACDI : Roger Lemoyne

LES NOUVELLES PRIORITÉS

A) L'apparition de nouvelles priorités

Le Sommet de Dakar a vu émerger de nouveaux thèmes d'action qui sont venus s'ajouter aux cinq secteurs prioritaires du Sommet précédent. Le Sénégal, en sa qualité de pays hôte, s'est fait le promoteur du secteur éducation et formation.

Le Canada, pour sa part, a fait adopter une résolution sur l'environnement, mettant ainsi ce domaine au nombre des secteurs prioritaires, et a proposé la tenue d'une conférence des ministres de l'Environnement, qui s'est déroulée à Tunis en avril 1991. En plus de l'adoption de ce thème, qui a donné lieu au lancement de quatre initiatives, le Canada a été à l'origine d'une résolution sur les droits de la personne, qui constituait une première dans le cadre de la Francophonie multilatérale. Cette résolution a donné naissance aux actions concrètes que mène actuellement l'ACCT dans le cadre de son programme de coopération juridique et judiciaire.

Au cours des années qui ont suivi et jusqu'à maintenant, le Canada a donné un haut degré de priorité à ces deux secteurs, tant sur le plan politique où sont prises les décisions de principe, qu'au niveau de la coopération, où des actions concrètes doivent traduire en réalités les intentions exprimées.

Au Sommet de Chaillot, le Canada a poursuivi les objectifs amorcés à Dakar. Il a contribué à l'adoption du texte de la « Déclaration de Chaillot » sur la démocratie et le développement, a fourni son appui à diverses résolutions politiques et, plus important encore, a proposé un programme de promotion des droits de la personne et du développement démocratique. Ce programme avait pour but de traduire concrètement la Déclaration de Chaillot par un train de mesures prises à trois niveaux, essentiels et inséparables pour établir une culture démocratique : la documentation et l'information, l'appui au processus

électoral et des séances de perfectionnement s'adressant à des acteurs importants du développement démocratique : les parlementaires, les journalistes, les syndicats, les forces policières et les organisations non gouvernementales (ONG).

Plus récemment encore, au Sommet de Maurice, le Canada a eu la possibilité de poursuivre et de consolider les actions entreprises à Dakar et à Chaillot dans le domaine des droits de la personne et du développement démocratique. Il a favorisé l'extension du Réseau des centres d'aide et de consultation juridiques pour les femmes et a proposé, conjointement avec le Gouvernement du Québec, l'adoption d'un nouveau champ de coopération : la coopération économique.

Pour favoriser la prise en compte des conclusions de la Conférence ministérielle sur l'enfance, qui s'est tenue à Dakar en juillet 1993, le Canada a de plus proposé d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action adopté à cette conférence, en suggérant à l'ACCT de puiser à même la contribution canadienne une somme de 2 millions de dollars pour l'amélioration des systèmes éducatifs destinés aux enfants et pour l'éducation des jeunes filles.


B) Évolution de ces priorités : de Maurice à Cotonou

C'est durant cette période que la Francophonie a atteint sa vitesse de croisière et parvient à sa maturité. Elle se développe selon deux grands axes : l'un « moderniste » privilégiant un développement à fort contenu technique tout en étant adapté aux besoins; l'autre plus politique, mettant l'accent sur les actions susceptibles de renforcer la démocratisation et l'état de droit.

C) Exemples de réalisations depuis les Sommets de Chaillot, de Maurice et de Cotonou

D) AGRICULTURE

Appui au développement des petites et moyennes entreprises (PME) en agro-alimentaire



Cette initiative, qui est appuyée par le ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire du Canada, vise à mettre à la disposition des petites et moyennes entreprises du Sud les services techniques du Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA) de Saint-Hyacinthe pour la production et la commercialisation de produits agro-alimentaires locaux.

Le Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA) du Canada et l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (IAV) de Rabat, ont organisé conjointement à Rabat du 9 au 12 septembre 1996 un séminaire sur « Le développement technico-commercial de la PME agro-alimentaire ». Ce séminaire offert aux industriels a abordé des thèmes touchant l'environnement économique de l'entreprise et l'accès à l'information. Le séminaire a été complété par une mini-exposition commerciale. Cette initiative a permis aux entreprises participantes de mettre en pratique des techniques apprises au cours de la formation en plus de faire connaître et de valoriser leurs produits. Une vingtaine d'entreprises ont participé et présenté 16 différents produits fabriqués au Maroc.

Contrôle de la qualité des produits agro-alimentaires

Ce projet, mené en collaboration avec l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec, vise à appuyer les efforts des entreprises du Sud dans la mise en place de systèmes efficaces de contrôle de la qualité. L'amélioration de la qualité des produits alimentaires de ces entreprises favorisera l'acceptation des produits sur les marchés domestiques et étrangers.

Sous le thème de « Contrôle de la qualité des produits alimentaires », l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ) a tenu deux séminaires d'une durée de 30 heures à Tunis en octobre 1996, et plus récemment, à Port-au-Prince en début décembre 1996. Les thèmes abordés dans le cadre de ces séminaires, qui regroupaient des industriels du secteur aliments et boissons, portaient sur la gestion intégrale de la qualité, les spécifications de matières premières de produits finis, les normes internationales en matière de qualité des aliments, le laboratoire de contrôle de la qualité, l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP), les évaluations de la qualité, les plans d'échantillonnage, les cartes de contrôle, les outils de résolution de problèmes et les plans de rappel. D'autres séminaires du même genre s'étaient préalablement tenus à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire, septembre 1993), Ho Chi Minh Ville (Viêt Nam, avril 1995) et Cotonou (Bénin, octobre 1995).

II) COMMUNICATIONS

TV-5

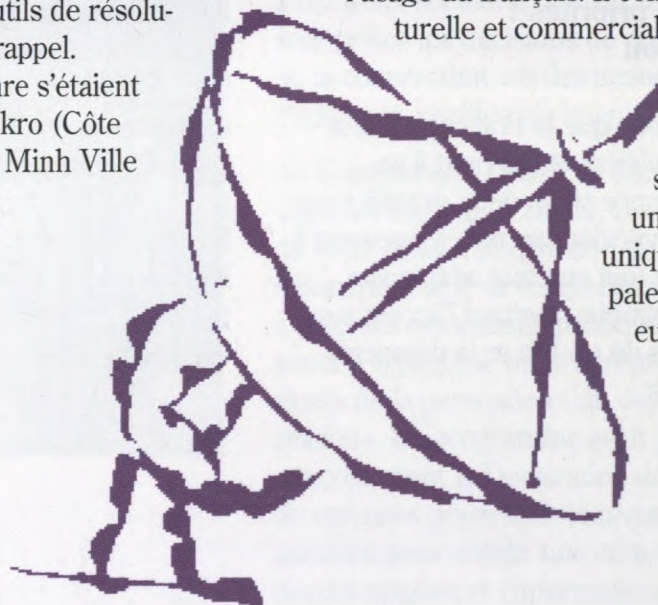
TV-5 est la chaîne internationale de télévision de langue française à laquelle participent les gouvernements du Canada, du Québec, de la France, de la Suisse, de la Belgique et de plusieurs pays africains. Cette chaîne diffuse pratiquement à l'échelle de la planète. Elle permet à 47 millions de foyers en Europe, en Afrique, en Amérique du Nord, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie et aux États-Unis d'avoir accès à une programmation française qui mise essentiellement sur l'information, la culture et le divertissement.

Environ 20 pour cent de la programmation de TV-5 Europe, TV-5 Afrique et TV-5 Amérique latine est consacré aux émissions canadiennes. Au Canada, les six millions d'abonnés de TV-5 Québec-Canada reçoivent, pour leur part, une programmation composée de 85 pour cent d'émissions provenant de partenaires européens et africains.

TV-5 est donc un instrument essentiel de coopération multilatérale et un véhicule de communication privilégié entre les peuples ayant en commun

l'usage du français. Il constitue une vitrine culturelle et commerciale pour nos émissions

et nos artistes à l'étranger et offre en retour aux téléspectateurs canadiens une programmation unique composée principalement d'émissions européennes.





Marché des arts du spectacle africain (MASA)

Le Canada, par l'intermédiaire de Patrimoine Canadien, participe à plusieurs projets sur la culture et les communications au sein de la Francophonie. L'action de Patrimoine Canadien vise essentiellement à appuyer les grands programmes de l'Agence de la Francophonie (ACCT). Le Ministère a, par exemple, encouragé la participation d'acheteurs canadiens au Marché des arts du spectacle africain (MASA), organisé par l'ACCT en 1993 et 1995. Tenu en Côte d'Ivoire, le MASA a attiré de nombreux acheteurs canadiens qui ont pu évaluer le potentiel d'exportation du secteur culturel africain.

IV) DROITS DE LA PERSONNE ET DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE

Le Canada a proposé, au Sommet de Chaillot, l'établissement du Programme de promotion des droits de la personne et du développement démocratique. Ce programme avait pour objet de traduire en réalité la Déclaration de Chaillot sur la démocratie et le développement par un train de mesures prises dans trois volets essentiels connexes : documentation et information, appui au processus électoral et séances de perfectionnement destinées à des catégories d'intervenants importants dans le développement de la démocratie.

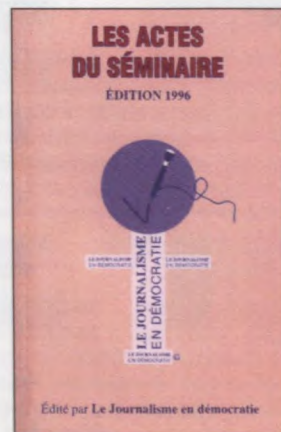
Documentation et information

Dans le volet Documentation et information, la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF) a procédé à une recherche bibliographique et à l'identification des titres équivalents en français des documents sur les droits de l'Homme recensés (environ 10 000) à partir des bases de données de l'ONU et des catalogues des dépôts légaux des bibliothèques canadiennes.

Cette bibliographie a été publiée par l'ONU et est également disponible sur CD-ROM. De plus, dans un répertoire que la BIEF a mis sur CD-ROM, on retrouvera une bibliographie spécifique sur les droits de la personne dans les pays ayant le français en partage.

Appui au processus électoral

Dans le volet Appui au processus électoral, la Francophonie, dans le respect des principes directeurs dont elle s'est dotée, en octobre 1992, a répondu à de nombreuses requêtes de pays pour la délégation de missions préparatoires et d'observation d'élections proprement dites. En fait, depuis le Sommet de Maurice en octobre 1993, sept pays francophones ont bénéficié de telles missions : les Comores, la Guinée équatoriale, le Gabon (deux missions), le Togo, le Bénin, le Niger et la Guinée.



Perfectionnement

Pour ce qui est du volet Perfectionnement, des sessions ont été organisées pour des intervenants du domaine de la démocratie : parlementaires, journalistes, organisations non gouvernementales (ONG), forces policières et syndicats.

Il s'agissait de poursuivre les actions amorcées au lendemain du Sommet de Chaillot (novembre 1991) par des sessions de perfectionnement de plusieurs semaines (trois à cinq). Les maîtres d'œuvre étaient : la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, pour les parlementaires, la Société Radio-Canada, pour les journalistes, la Fondation canadienne des droits de la personne, pour les

LE MONDE DE LA FRANCOPHONIE - ÉTATS ET GOUVERNEMENTS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE



PAYS MEMBRES

NON MEMBRES

ÉTATS ASSOCIÉS

GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

 <p>BELGIQUE (Royaume de) superficie : 30 519 km² population : 10,02 millions capitale : Bruxelles (1,36 m.) autres villes : Anvers, Gand, Liège, Namur langues : français, néerlandais, allemand</p>	 <p>BÉNIN (République du) superficie : 112 680 km² population : 5,090 millions capitale : Porto Novo (200 000) autre ville : Cotonou (800 000) langues : français, (officiel), fon, yoruba, somba, peul, bariba</p>	 <p>BULGARIE (République de) superficie : 110,993 km² population : 8,95 millions capitale : Sofia (1,2 m.) autre ville : Plovdiv (400,000) langues : bulgare (officiel), français, anglais</p>	 <p>BURKINA-FASO superficie : 274, 200 km² population : 9,9 millions capitale : Ouagadougou (600 000) autre ville : Bobo-Dioulasso (450 000) langues : français (officiel), moré, dioula, peul, gourmantché, bobo</p>	 <p>BURUNDI (République du) superficie : 27 834 km² population : 6 millions capitale : Bujumbura (300 000) autre ville : Gitéga (95 000) langues : français et kirundi (officiels), swahili</p>	 <p>CAMBODGE (Royaume du) superficie : 181 000 km² population : 9 millions capitale : Pnom Penh (1,5 m.) autre ville : Kompong Cham langues : khmer (officiel), français</p>	 <p>CAMEROUN (République du) superficie : 475 444 km² population : 13,1 millions capitale : Yaoundé (858 000) autre ville : Douala (1,2 m.) langues : français et anglais (officiels), éwondo, douala, bamiléké, bassa, peul</p>
 <p>CANADA superficie : 9,976 millions de km² population : 28,15 millions capitale : Ottawa (820 000) autres villes : Toronto, Montréal, Vancouver, Winnipeg langues : français et anglais (officiels)</p>	 <p>CANADA Nouveau-Brunswick superficie : 73 437 km² population : 731 000 capitale : Fredericton (50 000) autre ville : Moncton (60 000) langues : français et anglais (officiels)</p>	 <p>CANADA Québec superficie : 1 668 000 km² population : 6,81 millions capitale : Québec (630 000) autres villes : Montréal (2,92 m.), Chicoutimi, Trois-Rivières langues : français (officiel) et anglais</p>	 <p>CAP-VERT (République du) superficie : 4 033 km² population : 400 000 capitale : Praia (62 000) autres villes : Mindelo, Porto Grande langues : portugais (officiel), créole, français</p>	 <p>CENTRAFRIQUE (République centrafricaine) superficie : 622 436 km² population : 3,25 millions capitale : Bangui (600 000) autres villes : Bossangoa, Bouar langues : français (officiel), sangho, banda, gbaya, gbaka, sara</p>	 <p>COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE superficie : 17 000 km² population : 4,5 millions capitale : Bruxelles (1, 3 m.) autres villes : Namur, Liège, Charleroi, Mons langue : français</p>	 <p>COMORES (République fédérale islamique des) superficie : 1 862 km² population : 510 000 capitale : Moroni (60 000) autre ville : Mutsamudu (10 000) langues : arabe et français (officiels)</p>
 <p>CONGO (République du) superficie : 342 000 km² population : 2,8 millions capitale : Brazzaville (937 000) autre ville : Pointe-Noire (420,000) langues : français (officiel), kikongo, lingala, kongo, vili, mbochi, sangha</p>	 <p>CÔTE-D'IVOIRE (République de) superficie : 320 763 km² population : 13,45 millions capitale : Yamassoukro (120 000) autre ville : Abidjan 2,5 m. langues : français (officiel), baoulé, dioula, agni, bété</p>	 <p>DJIBOUTI (République de) superficie : 23 200 km² population : 570 000 capitale : Djibouti (400 000) langues : arabe (officiel), français, afer, issa, somali</p>	 <p>DOMINIQUE (Commonwealth de la) superficie : 750 km² population : 100 000 capitale : Roseau (30 000) autres villes : Portsmouth, Marigot langues : anglais, créole, français</p>	 <p>ÉGYPTE (République arabe d') superficie : 997 739 km² population : 58,3 millions capitale : Le Caire (12 m.) autre ville : Alexandrie (500,000) langues : arabe (officiel), anglais, français</p>	 <p>FRANCE (République française) superficie : 547 000 km² population : 60 millions capitale : Paris (9 millions) autres villes : Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux langue : français</p>	 <p>GABON (République du) superficie : 267 667 km² population : 1,011 million capitale : Libreville (370 000) autre ville : Port-Gentil (164 000) langues : français (officiel), fang, punu, nzabi, myéné, batéké</p>
 <p>GUINÉE (République de) superficie : 245 857 km² population : 7,4 millions capitale : Conakry (1 million) autre ville : Kankan (90 000) langues : français (officiel), sousou, malinké, peul, ioma, kissi</p>	 <p>GUINÉE-BISSAU (République de) superficie : 36 125 km² population : 1,036 million capitale : Bissau (200 000) autre ville : Bafata (15 000) langues : portugais (officiel), créole, français, malinké</p>	 <p>GUINÉE-ÉQUATORIALE (République de) superficie : 28 051 km² population : 377 000 capitale : Malabo (48 000) autre ville : Bata langues : espagnol (officiel), fang, bubu, yasa, français</p>	 <p>HAÏTI (République d') superficie : 27 750 km² population : 7,03 millions capitale : Port-aux-Princes (1,5 m.) autre ville : Cap-Haïtien (75 000) langues : français (officiel), créole</p>	 <p>LAOS (République démocratique et populaire) superficie : 236 800 km² population : 4,6 millions capitale : Vientiane (700 000) autre ville : Savannakhet langues : lao, thiais, khmus, méo-yéou, français</p>	 <p>LIBAN (République du) superficie : 10 452 km² population : 3,4 millions capitale : Beyrouth (1,1 m.) autre ville : Tripoli (240 000), Saïda langues : arabe (officiel), français</p>	 <p>LUXEMBOURG (Grand-Duché du) superficie : 2 586 km² population : 378 000 capitale : Luxembourg (75 600) autre ville : Esch-sur-Alzette langues : luxembourgeois, français, allemand</p>
 <p>MADAGASCAR (République de) superficie : 587 041 km² population : 13,2 millions capitale : Antananarivo (1,3 m.) autre ville : Taomasina (160 000) langues : malgache, français</p>	 <p>MALI (République du) superficie : 1,25 million de km² population : 8,6 millions capitale : Bamako (800 000) autre ville : Mopti langues : français (officiel), bambara, peul</p>	 <p>MAROC (Royaume du) superficie : 710 850 km² population : 26,4 millions capitale : Rabat (1,5 m.) autre ville : Casablanca (3,2 m.) langues : arabe (officiel), berbère, français, espagnol</p>	 <p>MAURICE (République de) superficie : 2 040 km² population : 1,1 million capitale : Port-Louis (160 000) autre ville : Beau-Bassin (93 000) langues : anglais (officiel), français, créole, hindi, tamoul, chinois</p>	 <p>MAURITANIE (République islamique de) superficie : 1 031 m. de km² population : 2,171 millions capitale : Nouakchott (600 000) autre ville : Nouadhibou (60 000) langues : arabe (officiel), français, bambara, pulaar, wolof, soninké, hassaniya</p>	 <p>MOLDAVIE (République de) superficie : 33 700 km² population : 4,345 millions capitale : Chisinau (66 500) langues : moldave (roumain), gagouze, français</p>	 <p>MONACO (Principauté de) superficie : 1,95 km² population : 30 000 capitale : Monaco langues : français, monégasque</p>
 <p>NIGER (République du) superficie : 1 267 m. de km² population : 8,5 millions capitale : Niamey (550 000) autre ville : Zinder (121 000) langues : français (officiel), haoussa, peul, djerma, kanouri, tamachek</p>	 <p>ROUMANIE (République de) superficie : 237 500 km² population : 23,2 millions capitale : Bucarest (2,4 m.) autres villes : Constanta, Brasov, Timisoara langues : roumain, français</p>	 <p>RWANDA (République de) superficie : 26 340 km² population : 7,8 millions (1992) capitale : Kigali (250 000) autre ville : Butaré (30 000) langues : kinyarwanda, français, swahili</p>	 <p>ST-THOMAS-&PRINCE (République démocratique de) superficie : 1 001 km² population : 126 000 capitale : Sao Tome (43 000) autre ville : San Antonio langues : portugais, créole, français</p>	 <p>SAINTE-LUCIE superficie : 616 km² population : 153 000 capitale : Castries (60 000) autre ville : Soufrière langues : anglais, français, créole</p>	 <p>SÉNÉGAL (République du) superficie : 196 722 km² population : 7,9 millions capitale : Dakar (1,3 million) autres villes : Thiès, Kaolack, Saint-Louis, Ziguinchor langues : français (officiel), wolof, sérère, diola, soninké, pulaar</p>	 <p>SEYCHELLES (République des) superficie : 453 km² population : 73 000 capitale : Victoria (31 000) autre ville : Praslin langues : créole, français, anglais</p>
 <p>SUISSE (Condédération suisse) superficie : 41 293 km² population : 7 millions capitale : Berne (305 000) autres villes : Zurich, Genève, Lausanne langues : allemand, français, italien, romanche</p>	 <p>TCHAD (République du) superficie : 1 284 m. de km² population : 6,1 millions capitale : N'Djaména (687 000) autres villes : Sarh, Moundou, Abéché langues : français et arabe (officiels), sara, toupouri, moudang, sango</p>	 <p>TOGO (République du) superficie : 56 785 km² population : 4,1 millions capitale : Lomé (600 000) autres villes : Kara, Sokodé, Aného, Kpalimé langues : français (officiel), mina, éwé, kabyé</p>	 <p>TUNISIE (République de) superficie : 164 530 km² population : 8,5 millions capitale : Tunis (1,7 m.) autres villes : Sfax, Sousse langues : arabe (officiel), français</p>	 <p>VANUATU (République du) superficie : 12 200 km² population : 200 000 capitale : Port-Vila (19 310) autre ville : Luganville langues : anglais, français, bichlamar</p>	 <p>VIËT-NAM (République populaire du) superficie : 329 566 km² population : 72,34 millions capitale : Hanoi (2,9 m.) autres villes : Hô-Chi-Minh-Ville, Haiphong langues : vietnamien, chinois, anglais, français</p>	 <p>ZAÏRE (République du) superficie : 2 345 m. de km² population : 42,5 millions capitale : Kinshasa (4,8 m.) autres villes : Lubumbashi, Kisangani langues : français (officiel), swahili, lingala, kikongo, tshiluba</p>

LA FRANCOPHONIE DES SOMMETS

ONG, le Centre international de prévention de la criminalité, pour les forces policières et de l'ordre, et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, pour les syndicats.

Les objectifs étaient d'offrir des occasions de perfectionnement à des intervenants importants en démocratie, d'aborder les questions relatives à l'exercice de leur profession, de créer des réseaux et d'encourager la mise sur pied dans leurs pays de programmes spéciaux de formation qui permettraient de poursuivre le programme de perfectionnement et de tirer le maximum de ses retombées.

Le Journalisme en démocratie, c'est le thème d'un stage destiné au perfectionnement des journalistes de la Francophonie, dont la Société Radio-Canada est le maître d'oeuvre. Ce stage, qui s'est déroulé du 5 septembre au 8 octobre 1996 à Montréal, et du 3 au 8 octobre 1996 à Yaoundé, réunissait 12 participants du Centre Afrique, du Sénégal et du Tchad. Le séminaire avait pour but d'améliorer les connaissances et d'initier les stagiaires en matière de droits fondamentaux, de droits de la personne et de liberté de la presse dans le but de les familiariser avec la pratique journalistique dans une société démocratique. Comme lors des trois éditions précédentes de ce stage, les journalistes africains ont tenu à exprimer leur reconnaissance à Radio-Canada et au gouvernement canadien de cet appui accordé à la jeune presse africaine et à ses journalistes.

Réseau de centres d'aide et de consultation juridiques à l'intention des femmes des pays de la Francophonie.

Au Sommet de Chaillot, le Canada a également lancé le projet d'un Réseau de centres d'aide et de consultation juridiques pour les femmes des pays de la Francophonie. Mis en oeuvre par le ministère de la Justice du Canada, ce Réseau a pour objectif d'aider les femmes à accéder à l'égalité juridique et sociale. Aux trois premiers centres établis au Bénin et au Cameroun, se sont ajoutés des centres dans six autres pays. Le Réseau a été fort bien accueilli au Forum des organisations non gouvernementales, à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing.

Dans la majorité des cas, les Centres fonctionnent adéquatement et ils aident les femmes à atteindre une « réelle » situation d'égalité juridique et sociale par le biais de conférences auprès de groupes de citoyens, de publications, d'outils de vulgarisation du processus juridique, de représentations devant les tribunaux, de visites dans les établissements correctionnels et de dénonciations des situations de violence.

Des fonds engagés par le Canada, une contribution de la Suisse et le soutien de l'ACCT aident le Réseau à se développer et à s'équiper.

Durant l'année 1996, le ministère de la Justice du Canada, en collaboration avec le Réseau de centres d'aide et de consultation juridiques, a organisé un Séminaire sur les techniques de gestion et les modes de financement. Une quarantaine de juristes africaines, venues de 15 pays différents, se sont réunies à Dakar, au Sénégal, du 12 au 15 novembre. Le Séminaire visait à fournir aux juristes qui gèrent les centres d'aide juridique du Réseau les outils et la documentation leur permettant d'assurer leur propre survie et de voir à leur fonctionnement.

Trois thèmes ont été développés par les animateurs au cours du Séminaire, à savoir la gestion de projet, l'efficacité organisationnelle et la recherche de financement. Nous pouvons conclure au succès de cette activité, si l'on se réfère au taux de satisfaction très élevé exprimé par les participants et participantes.

Conférence des ministres de la Justice de la Francophonie

La Conférence des ministres de la Justice de la Francophonie, qui s'est déroulée du 30 octobre au 1er novembre 1995, au Caire, constitue un événement important pour l'avenir de la coopération juridique et judiciaire dans les pays ayant le français en partage. Les ministres de la Justice ont adopté deux documents majeurs, La Déclaration du Caire et le Plan d'action, qui permettent de connaître les orientations que prendra la coopération juridique et judiciaire dans les prochaines années.

V) ÉDUCATION ET FORMATION

Séminaire international sur la formation à distance, Conakry (Guinée), du 18 au 22 septembre 1995

Consortium international de formation à distance

Le Consortium international de formation à distance (CIIFFAD) est une proposition que le Canada avait soumise au Sommet de Québec en raison de l'expertise et de l'excellence des institutions canadiennes en matière de télé-enseignement. Le CIIFFAD vise à fournir des programmes de formation à l'intention des pays francophones à l'aide du télé-enseignement.

LETTRE DE LA

francophonie

Un projet exemplaire de formation à distance au Maroc et en Tunisie

Un satellite au service de la Francophonie

Dans un bel exemple de coopération multilatérale Nord-Sud, Nord-Nord et Sud-Sud, cinq pays de l'espace francophone se sont engagés dans la mise au point d'un projet de formation à distance (FAD) faisant appel aux technologies les plus modernes de communication.

Grâce à cette concertation intervenue entre le Maroc et la Tunisie d'une part, le Canada, la Communauté française de Belgique et la France d'autre part, des Marocains et des Tunisiens vont pouvoir ainsi profiter de diverses réalisations technologiques par satellite.

C'est le Canada qui, depuis de plusieurs heures hebdomadaires de transmission sur le satellite "Olympe", a proposé à l'Agence francophone et au Consortium international francophone de formation à distance* (CIIFFAD) de les mettre à disposition d'un projet expérimental qui s'inscrit tout naturellement dans un plan décennal de développement prévoyant « l'expérimentation, dans les États du Sud, de nouvelles formes de formation à distance, notamment celles utilisant les technologies avancées ».

À la suite de diverses consultations au sein d'un comité ad-hoc mis sur pied dès le mois de juin dernier et qui a soumis le projet au comité consultatif de CIIFFAD, une mission exploratoire a été menée, dans le courant de mois de novembre, en Tunisie et au Maroc. Consultez par le co-ordonnateur du programme



CIIFFAD de l'ACTT et formez de représentants des pays du Nord impliqués dans le projet, elle a permis des consultations très positives avec les autorités politiques et administratives de différents ministères (Éducation, Télécommunications, Information, notamment) et avec les dirigeants d'universités et autres institutions d'enseignement supérieur.

Le projet prévoit que les gouvernements du Nord assument les frais de programmation, d'envoi du signal sur le satellite et d'interaction de surface par voie téléphonique.

Le Canada enverra très prochainement une mission technique en Tunisie et au Maroc pour étudier l'implantation des équipements nécessaires et la formation des techniciens appelés à les faire fonctionner et à les entretenir. Il s'agit d'antennes paraboliques aptes à recevoir non seulement le signal d'Olympe mais également celui d'autres satellites, d'un système permettant l'organisation de téléconférences par réseaux téléphoniques, de mégaprogrammes aux normes internationales pour enregistrer les cours et les séminaires et de téléviseurs grand format pour leur diffusion. Au terme de l'expérience, les équipements retenus dans les pays bénéficiaires.

Cette approche éminemment constructive a largement contribué à l'approbation du projet par l'ACTT qui en apprécie les possibles retombées positives dans les deux pays bénéficiaires : transferts technologiques et évidents apports scientifiques et pédagogiques.

Les équipements techniques de pointe ainsi octroyés au Maroc et à la Tunisie contribueront d'emblée au développement des cursus d'excellence en FAD que les deux pays candidats développeront en collaboration avec le CIIFFAD.

Cette expérience, enfin, permettra au Consortium de réaliser une partie de

(finir en page 2)

N° 50 - 1^{er} décembre 1992

AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE
ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

Depuis la proposition du CIIFFAD, la formation à distance a fini par devenir une réalité dans les pays ayant le français en partage et elle fait maintenant partie intégrante de l'éducation et de la formation dans ces pays. Sans elle, et sans l'appui du CIIFFAD, le défi que posent l'éducation et la formation dans ces pays ne pourrait être relevé, les voies traditionnelles ne suffisant plus.

C'est dans ce contexte qu'il faut signaler la création, au cours du Séminaire de Conakry, d'une Association africaine francophone de formation à distance (ASAFFAD), qui démontre l'importance de ce genre de formation en Francophonie.

Un projet d'envergure de formation à distance

L'Institut TECCART de Montréal a offert au maître d'oeuvre principal et central de la Francophonie, l'Agence de la Francophonie (ACCT) la mise en oeuvre d'un projet significatif et d'envergure de formation technique et professionnelle en électronique. L'offre de la mise en oeuvre de ce vaste projet de formation à distance s'inscrivait dans le cadre de la relance du Consortium international francophone de formation à distance (CIFIAD), telle que définie par le Comité consultatif du CIFIAD avant la tenue du Sommet de Cotonou, qui a donné à la formation à distance en Francophonie un nouvel envol.

Dans la poursuite de projets antérieurs menés au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, l'Institut TECCART avait été en position de constater que plusieurs sociétés en développement manquaient souvent de main d'oeuvre spécialisée. Dans le domaine de l'électronique, cette réalité s'avère particulièrement dramatique puisque ce secteur est non seulement une composante essentielle au développement, mais fait partie, aujourd'hui comme jamais auparavant, de toutes les industries de production.

Plusieurs pays peuvent compter sur une main d'oeuvre non spécialisée abondante et disposent en outre d'un nombre imposant d'universitaires de divers niveaux. Force est de reconnaître cependant une pénurie particulièrement coûteuse au niveau de la maintenance technique.

C'est justement pour pallier à cette carence de formation technique et professionnelle en électronique que TECCART a conçu et proposé son projet : le Système individualisé de formation à distance, le SIFAD. Grâce au SIFAD, fleuron glorieux d'une expertise déployée sur plusieurs décennies et mise au point sur le terrain et enfin éprouvée dans diver-

ses expériences récentes, TECCART est maintenant en mesure d'offrir un projet de formation apte à pourvoir une main d'oeuvre spécialisée en électronique à des entreprises nationales et internationales. D'où l'offre soumise à l'ACCT et entérinée au Sommet de Cotonou où la formation à distance a mérité ses titres de noblesse en Francophonie.

Le projet soumis par TECCART est de former en cinq ans, en plusieurs pays francophones et à un cinquième du coût normalement requis, jusqu'à 1 000 techniciens en électronique par pays désigné. Le projet comporte aussi un élément de grand intérêt, à savoir qu'il pourrait se déployer sur plusieurs niveaux complémentaires, si tel était le voeu des pays concernés.

Parmi les caractéristiques de retombées intéressantes du projet, il faut signaler la formation des maîtres sur le terrain et la possibilité de création d'instituts autonomes au sein de chaque pays.

Un aspect du projet qui ne manquera pas de susciter aujourd'hui un vif intérêt réside dans le fait qu'il est créateur d'emplois : à chaque personne formée correspond un emploi, chaque diplômé(e) disposant, en plus des connaissances pratiques acquises, d'une panoplie des instruments requis dans l'exercice de sa profession et utilisés en cours de formation.

Après discussions et échanges avec l'ACCT et le CIFIAD, des représentants de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de l'équipe canadienne responsable de la Francophonie, le développement du SIFAD en Francophonie pourrait se faire en Tunisie et au Maroc, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, au Bénin, en Haïti, en Guinée et enfin, au Viêt Nam et au Vanuatu.

Le Ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie, l'Honorable Don Boudria, vient de confirmer les fonds nécessaires au développement du projet au Sénégal et en Côte d'Ivoire; quant au Maroc et à la Tunisie, des confirmations prochaines de fonds disponibles sont attendues incessamment. De leur côté, les responsables de la formation à distance et du CIIFFAD de l'ACCT se sont engagés à défrayer les coûts des missions et de la formation des formateurs.

Banque internationale d'information sur les États francophones



La création de la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF), appuyée par le Canada au premier Sommet de la Francophonie (Paris, 1986), est depuis 1991, un programme décentralisé de l'ACCT, dont l'administration et la gestion relèvent de Patrimoine Canadien. Développée comme base de données bibliographiques recensant les documents sur tous les États membres de la Francophonie, la BIEF s'est rapidement élargie pour devenir un réseau de mise en commun et de partage de ressources humaines, documentaires et technologiques axées sur la communication, la liaison et le transfert de l'information et de la documentation. La Banque intervient dans l'élaboration, la modernisation et la consolidation des politiques et des systèmes nationaux d'information et de documentation dans les pays du Sud et de l'Est. Elle contribue au perfectionnement du personnel professionnel et technique en matière de technologie de pointe et elle participe à l'organisation et à la préservation du patrimoine documentaire et des mémoires corporatives nationales.

Programme de coéditions, de coproductions et de partenariats nord-sud

Ce programme a permis, sous l'égide de l'Association nationale des éditeurs de livres, d'effectuer les démarches exploratoires nécessaires à la réalisation de coéditions, de coproductions et de partenariats entre les éditeurs du Sud et du Nord.

VI) ENVIRONNEMENT

Réseau francophone de gestionnaires d'écosystèmes fluviaux et lacustres

Ce projet, réalisé par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, vise à faciliter les échanges d'information et d'expérience entre les organismes et les gestionnaires chargés de la gestion des écosystèmes fluviaux et lacustres des États membres de l'ACCT. Il a mis en place des programmes de formation répondant aux besoins des gestionnaires travaillant au sein d'organisations nationales, régionales et internationales.

Chaire en Environnement à l'Université Senghor d'Alexandrie

Le projet de création d'une université de la Francophonie à Alexandrie a vu le jour au Sommet de Dakar. Au départ, deux disciplines étaient prévues : santé et nutrition, d'une part, gestion et administration, d'autre part.

Le Canada a assuré le démarrage et le financement d'une troisième discipline, une chaire en environnement, et a assumé le coût de l'envoi d'experts et d'enseignants de l'Université du Québec à Montréal.

Le Canada continue d'appuyer financièrement cet établissement grâce à une contribution substantielle qu'il verse au Fonds multilatéral de l'ACCT.

LA FRANCOPHONIE DES SOMMETS

D) LE CHEMIN VERS LE SOMMET DE HANOI

1) La Francophonie s'engage sur la voie des inforoutes

On peut affirmer que l'ère des Sommets a marqué le tournant de la Francophonie vers la modernité. C'est ainsi que la télévision internationale TV-5, que la production audio-visuelle du Sud, que la formation à distance avec le CIFFAD et le développement des télécommunications, que l'information scientifique avec la BIEF sont apparus dans l'espace francophone. Un nouveau chapitre vient de s'ouvrir : les inforoutes.

L'inforoute est caractérisée par la convergence des technologies, la multidirectionnalité des échanges et l'universalité de l'accès. Elle est en train d'orienter le développement des technologies et des industries de l'information et des communications, perçues comme la base même de la nouvelle économie mondiale.

La convergence des communications et de l'informatique transformera la vie sur tous les plans : éducation, santé, travail, affaires, divertissements. L'inforoute qui élimine la distance et l'isolement peut constituer un instrument de développement pour l'individu et la société. C'est pourquoi lors du Sommet de février 1995 sur la Société de l'information, les ministres du G7 ont insisté sur la nécessité de favoriser l'enrichissement culturel de tous leurs citoyens au moyen de l'inforoute, en encourageant « l'universalité, un prix abordable, l'équité ainsi que le libre accès à une diversité de contenus [...] en matière de communications ».

Au sein de la Francophonie, l'importance de disposer d'un outil de liaison servant à échanger de l'information et des connaissances en français a souvent été soulignée. On a pris conscience de l'urgence d'agir pour que le français soit sur les réseaux électroniques une langue de la technologie, du travail, de la formation, de l'information professionnelle, scientifique et technique.

Plusieurs principes sous-tendent l'établissement d'un espace francophone ouvert sur le monde, entre autres, le respect de la pluralité de l'expérience humaine et de la diversité de ses manifestations; la démocratisation de l'accès à l'information qui conduira les sociétés et les citoyens à devenir des participants actifs et non de simples consommateurs des produits d'information; l'accélération du développement — accès à l'éducation supérieure, au commerce, aux produits culturels, etc.



Photo ACDI : Cindy Andrew

Compte tenu des enjeux que constitue le développement des inforoutes pour la Francophonie, le Canada juge important d'intervenir sur plusieurs fronts. Il faudrait donc :

- asseoir fermement la présence francophone sur l'inforoute;
- offrir à l'échelle mondiale une fenêtre sur la Francophonie;
- resserrer les liens entre les Francophones et entre les institutions francophones; consolider les réseaux francophones existants tout en leur permettant de garder leur identité et leur mission propre; multiplier les points d'information dans tous les pays francophones; établir une structure éclatée et légère en renforçant les liens des réseaux locaux avec les réseaux régionaux et internationaux;
- réaliser, diffuser et promouvoir l'information en français dans le domaine de la culture, de l'éducation, de la santé, etc. en se servant des ressources mondiales; créer des logiciels et des services en français et les diffuser auprès des communautés du Nord et du Sud;
- appuyer le développement et l'aide aux entreprises dans le domaine de l'information par des échanges, des actions de formation, de la recherche et du développement;
- donner accès au plus grand nombre en oeuvrant à la réduction des tarifs.

On pourra, à ces fins, recourir aux investissements considérables faits dans le monde entier à l'heure actuelle.

Le Canada trouve souhaitable d'établir des liens avec d'autres communautés linguistiques pour que, non seulement le français, mais également les langues nationales puissent prendre pied sur les inforoutes et s'épanouir. Si d'autres communautés

font des efforts en ce sens, la multiplication des contenus aura beaucoup plus de chances de briser le monopole de l'anglais, et surtout d'établir des passerelles d'échanges. Il s'agit, pour certains pays, de vaincre leur isolement en leur permettant de rejoindre le courant de mondialisation tout en préservant leurs spécificités culturelles et nationales.

À cet égard, plusieurs pays où on parle un peu le français souhaitent établir des relations avec des pays francophones par le moyen des inforoutes afin de diversifier leurs liens; c'est le cas entre autres du Viêt Nam et d'autres pays de l'Asie du Sud-Est et de certains pays d'Europe orientale.

Concrètement, cette nouvelle orientation s'est manifestée par une série de projets dont celui de l'établissement de centres serveurs au sein de dix pays de la Francophonie; les pays retenus sont : le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Cameroun, le Sénégal, la Mauritanie, Haïti, Maurice et Madagascar. C'est cependant à Montréal, à l'occasion de la Conférence des ministres responsables des inforoutes qui se tiendra les 19-20-21 mai prochains que tout ce secteur connaîtra sa véritable impulsion par l'adoption d'un « plan d'action » qui sera entériné au Sommet de Hanoï. Les projets gravitant autour des inforoutes constitueront clairement l'un des trois grands axes à privilégier pour la programmation de ce VII^e Sommet.

2) Une Francophonie plus politique

Approche canadienne

Au delà de l'axe moderniste, celui d'une francophonie plus politique qui a commencé également à s'affirmer à la réunion ministérielle de Ouagadougou (Burkina Faso) en décembre 1994, le Canada avait convié la Francophonie à une rencontre internationale sur la prévention des conflits.

On a pu constater, à la rencontre internationale francophone qui s'est tenue à Ottawa en septembre 1995, que la Francophonie s'employait déjà à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, et ce, par l'intermédiaire des programmes de l'Agence de la Francophonie et de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

Au nombre des activités dans ce domaine figurent en priorité la promotion des pratiques démocratiques et l'affermissement de l'état de droit.

Les récentes crises au Rwanda et au Burundi, entre autres, ont mis de nouveau en lumière l'importance pour la Francophonie de renforcer la capacité de ses organismes politiques à réagir rapidement dans les grands dossiers internationaux, afin de prévenir les conflits ou de les résoudre. Il ne s'agit pas toutefois de développer des mécanismes parallèles à ceux existant au sein d'autres organismes, mais plutôt d'inciter le mouvement francophone à s'engager davantage à combattre les facteurs d'instabilité.

À l'issue du Sommet tenu au Bénin en 1995, suite à l'intervention du Canada, la Déclaration de Cotonou a affirmé l'importance de la stabilité et de la paix, du respect des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'état de droit comme conditions essentielles au développement durable. En outre, le Canada a encouragé le Conseil permanent de la Francophonie à imposer davantage ses vues dans les domaines de la sécurité et de la prévention des

conflits par la mise en oeuvre d'activités d'envergure modeste, mais centrées sur la prévention et la résolution de situations spécifiques. Il a de plus invité les pays membres de la Francophonie à accorder leur soutien à l'Organisation de l'unité africaine et aux autres organisations régionales en vue de résoudre des situations conflictuelles qui menacent le continent africain. Si la Francophonie veut asseoir son autorité, elle devra renforcer sa capacité d'intervention politique et se doter d'un mécanisme de diplomatie préventive, affirmait déjà le Premier Ministre du Canada dans une allocution prononcée devant le Sénat de France en 1994, en ajoutant que sans ces instruments, la Francophonie ne jouera qu'un rôle de figurant.

Par suite des engagements qu'il avait pris au Sommet de Maurice et compte tenu des délibérations de la rencontre d'Ottawa, le Canada a collaboré à la rédaction d'une résolution sur la prévention des conflits et la sécurité internationale, et proposé la mise sur pied d'activités pour appuyer la Déclaration de Cotonou et cette résolution.

Au Sommet de Cotonou, le Premier ministre est revenu sur l'impérieuse nécessité pour la Francophonie de jouer un rôle plus actif encore dans la prévention des conflits et des crises qui touchent ses États membres. C'est pour répondre à de telles préoccupations que le Canada a pris l'initiative d'organiser à Ottawa une rencontre internationale de hauts fonctionnaires et de spécialistes en diplomatie préventive des pays membres de la Francophonie. Dans la foulée de cette rencontre importante, le Canada a présenté les résultats d'une étude canadienne sur la mise en place, au sein de l'ONU, d'une capacité de réaction rapide.

Le Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI) vient de soumettre une proposition d'initiatives d'échanges, de concertation et d'action dans les pays de la Francophonie africaine. Le CECI propose que des tables rondes se penchent sur la prévention des conflits autour de la thématique de la terre pour identifier les problèmes susceptibles de cristalliser les conflits fonciers. De telles tables

rondes permettront de renouveler la réflexion sur la prévention des conflits, produiront des propositions d'action bien ciblées et susceptibles d'être mises en oeuvre si elles intègrent le souci de donner aux participants des moyens d'intervention efficaces. En bref, par sa proposition, le CECI entend contribuer à la prévention des conflits dans les pays africains de la Francophonie par la poursuite des objectifs suivants: sensibiliser les nouveaux acteurs politiques et sociaux à leur rôle dans la prévention des conflits, identifier dès leur origine les problèmes susceptibles de se transformer en conflits et outiller les intervenants pour une prévention et une gestion plus efficace des conflits. Le CECI commencerait à tenir des tables rondes au printemps 1997.

Au Sommet de Maurice, les chefs d'État, de gouvernements et de délégations ont tenu à déclarer leur volonté de poursuivre le renforcement de l'état de droit et de soutenir la démocratisation de la société politique et civile. Au Sommet de Cotonou, ils ont convenu d'utiliser pleinement tous les mécanismes régionaux de règlement pacifique des conflits et de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive soutenue par l'ONU, notamment dans l'espace francophone. Le défi est là, qui sollicite la Francophonie.

L'intervention du président du CPF, Émile-Dertin Zinsou, faite en 1995, reste toujours actuelle : l'ampleur des progrès accomplis depuis l'ère des Sommets ne doit pas dissimuler les difficultés à surmonter pour parfaire l'édification institutionnelle de la Francophonie et lui donner les bases juridiques indispensables à la réalisation d'un véritable dessein politique francophone et multilatéral.

3) La dimension économique du Sommet de Hanoï

Nos partenaires vietnamiens ont proposé un thème à caractère de développement économique pour le VII^e Sommet. Nous entendons les suivre sur ce terrain difficile. Il faut que ce Sommet soit leur succès et aussi le nôtre. Aussi, entendons-nous les appuyer pleinement en dépit de la difficulté objective de faire de la Francophonie un véritable tremplin de développement économique.

Il convient d'admettre que la Francophonie n'a jamais vraiment réussi à trouver ses marques sur ce terrain quand ce ne serait qu'en raison des investissements lourds que ces objectifs évoquent. Nous persistons néanmoins à croire que des percées sont possibles sur ce front. Les « Assises de la formation technique et professionnelle » ainsi que le Sommet du Développement social de Copenhague sont autant de pistes qui nous pointent dans la bonne direction et prévoyant des interventions financièrement plus légères engendrant néanmoins des taux de retour massifs en terme de développement économique.

L'engagement à l'appui de ce nouveau thème ne saurait cependant se faire au détriment d'un suivi crédible de nos engagements du dernier Sommet. Ces rencontres ne seraient, en effet, que des feux de paille sans conséquence si le suivi de nos rencontres précédentes devait être balayé du revers de la main à la réunion suivante.

D'ailleurs, nous dirions qu'une bonne part des projets annoncés à Cotonou avaient déjà ces qualités de modernité et d'impact sur le développement. Nous ne pouvons malheureusement pas tout continuer, la situation des ressources étant ce qu'elle est. Le Canada entend, quant à lui, pour les projets financés à fonds liés, privilégier le maintien de ceux qui ont fait la preuve de leur viabilité, de leur popularité, et de leur capacité à attirer des financements multilatéraux d'appoint. Des choix difficiles devront, cependant, être faits.

Il nous faudra, enfin, arrimer ce thème aux résultats de la Conférence relative aux inforoutes qui se tiendra au Canada, à Montréal, en mai 1997. Il serait irréaliste de croire que le plan d'action qui en résultera pourra trouver son financement avant Hanoï. Il faut donc que le VII^e Sommet y consacre une part conséquente de ses ressources en réalisant pleinement que l'accès à l'information signifie désenclavement, participation, voix au chapitre, transparence et décisions éclairées, tous ingrédients essentiels à un développement économique soutenu et durable.

L'établissement du cadre stratégique que nous sommes à élaborer pour Hanoï procédera donc à ce triptyque réunissant :

- les nouveaux thèmes de développement économique proposés par nos partenaires vietnamiens;
- la poursuite des projets de Cotonou les plus significatifs en terme de développement;
- le « plan d'action » de la Conférence de Montréal sur les inforoutes constituera une puissante locomotive que nous pourrons indifféremment attacher à nos objectifs divers de développement économique, social ou culturel.

Le Canada entend, à parts égales, diviser ses ressources à l'appui de ces trois objectifs. Il s'agit, en effet, pour rendre ce cadre véritablement stratégique de réconcilier continuité, nouveauté et synergie en les faisant correspondre à Cotonou, Hanoï et Montréal. C'est l'amalgame de ces trois dimensions qui donnera au VII^e Sommet son originalité et son véritable impact.

4) La nouvelle structure institutionnelle de la Francophonie

La marque laissée par le Sommet de Hanoï ne sera pas que pragmatique et développementale. Ce VII^e Sommet sera en effet l'occasion de l'adoption d'une nouvelle « Charte de la Francophonie » qui redessinera l'architecture institutionnelle de l'Organisation. Hanoï sera de plus le moment de création de la fonction de Secrétaire général de la Francophonie, par opposition à l'actuel poste de Secrétaire général de l'ACCT. Ce nouveau porte-parole de la Francophonie tout entière sera élu par les chefs d'État eux-mêmes.

Cette nouvelle fonction de Secrétaire général représente un changement qualitatif majeur par rapport à la situation présente. En effet, cette personnalité :

- ne sera plus le « patron » d'une seule agence de coopération (ACCT) mais le chef de toutes les institutions et organisations de la Francophonie;
- détiendra, à ce titre, un pouvoir d'affectation budgétaire et d'arbitrage sur tous les opérateurs des Sommets;
- assumera la fonction de « porte-parole politique » de la Francophonie;
- présidera les délibérations du Conseil permanent de la Francophonie;
- aura la latitude d'initiatives politiques en matière d'observations d'élections et de prévention des conflits.

Le Canada, qui s'est toujours dit en faveur d'un rôle plus politique pour la Francophonie, ne peut donc qu'acquiescer à ce rôle accru dans la mesure où les États conservent la prérogative finale d'adoption et de sanction.

La nouvelle « Charte de la Francophonie » qui sera entérinée par la même occasion procède de ce même équilibre. Il s'agit de rendre la Francophonie plus politique et interventionniste, en investissant notamment le Secrétaire général de nouveaux pouvoirs, tout en préservant la prééminence décisionnelle des États.

La même logique s'applique au « volet coopération » des Sommets où le Secrétaire général, tout en étant le grand patron de la coopération francophone, devra répondre de ses choix devant les instances politiques constituées par les Sommets, la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et, enfin, devant le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) regroupant les représentants personnels des chefs d'État.

Bien que la nouvelle structure ait le mérite d'une plus grande clarté hiérarchique et d'une meilleure précision des mandats de chacun, la viabilité de cette Charte ne se vérifiera qu'à l'usage dans la mesure où des équilibres fins demanderont à être établis entre les pouvoirs du Secrétaire général et les tâches qui seront déléguées à l'Agence de la Francophonie (ACCT) et au nouvel Administrateur général qui sera placé à sa tête. Un autre point d'équilibre sera constitué par les tâches confiées aux autres opérateurs (AUPELF, TV-5, etc.) par rapport à celles qui doivent demeurer du domaine et des prérogatives de l'Agence, en sa double qualité de seule organisation intergouvernementale de la Francophonie et d'opérateur principal des Sommets. De ces équilibres dépendra la capacité réelle du nouveau Secrétaire général d'exercer pleinement son rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre.

En dépit d'incertitudes inhérentes à la mise en place de toute nouvelle structure, le Canada se satisfait pleinement de ce projet de Charte présenté à la CMF de Marrakech et se tient prêt à l'endosser formellement à Hanoï. Les longs débats sur cette question institutionnelle doivent laisser place à un multilatéral francophone agissant au plan de la coopération et engagé au plan politique.

Là encore, l'application dynamique et créative des dispositions de la Charte dépendra pour beaucoup de l'engagement, de l'intelligence et de la hauteur de vues du nouveau Secrétaire général que nos chefs d'État devront choisir à Hanoï. Nul doute que cette élection constituera l'un des temps forts de ce VII^e Sommet.

Un autre moment fort pour le Canada sera la confirmation de la candidature de la ville de Moncton, au Nouveau-Brunswick, comme site du VIII^e Sommet en 1999. Douze ans après la tenue du Sommet de Québec, nous estimons que ce rôle d'accueil revient à nouveau à la « zone américaine » mais cette fois-ci, en « terre acadienne » où Moncton fera la preuve de la vitalité des communautés francophones hors-Québec.

ENJEUX ET AVENIR PRÉVISIBLE

Le Canada poursuit trois objectifs pour l'avenir : des objectifs en matière de coopération, et aussi des buts sur les plans politique et institutionnel.

A) Objectifs en matière de coopération

1. consolider les projets actuels et leur donner une portée significative et durable;
2. éviter la dispersion, la multiplication de microprojets et rechercher la masse critique;
3. encourager des habitudes de dialogue communautaire favorisées par la coopération multilatérale.

B) Objectifs politiques

1. accorder davantage d'importance au volet politique des sommets;
2. rendre la structure de suivi plus sensible et plus interventionniste face aux bouleversements et à l'évolution de l'actualité entre deux sommets;
3. mettre davantage l'accent sur les questions relatives aux droits de la personne, au renforcement de l'État de droit, à l'encouragement à la démocratisation et à la prévention des conflits.

C) Objectifs institutionnels

1. assurer la pérennité de la Francophonie en l'ancrant sur des assises institutionnelles durables;
2. tendre vers davantage de multilatéralisme dans les décisions et donc un plus grand rôle de l'ACCT, tout en évitant la bureaucratisation du processus et une forme de démobilitation des États;
3. simplifier la mécanique institutionnelle des sommets tout en renforçant le suivi du volet politique par le travail du Conseil permanent de la Francophonie et des conférences ministérielles.

La présence canadienne en Francophonie

Tout en étant clairement identifiables, les objectifs poursuivis par le Canada en Francophonie n'ont pas pour objet des avantages immédiats et, encore moins, une vision comptable. Sans être quantifiables, ces avantages sont réels et se définissent plutôt en termes d'équilibre et d'influence que le Canada peut exercer sur une communauté regroupant plus du quart des nations du globe. Ces avantages s'évaluent également sous l'angle des apports culturels, scientifiques et autres dont il peut s'enrichir à leur contact.

Comme tout axe de politique étrangère, la « politique francophone » doit trouver sa pertinence en prenant ses racines dans les réalités et les préoccupations internes du Canada et en s'appuyant, à l'extérieur, sur les avantages comparatifs qui maximisent l'influence du Canada à l'étranger.

Ainsi, sur le plan interne, la Francophonie se veut :

- une mise en valeur de la dualité linguistique canadienne;
- un lieu d'affirmation et d'épanouissement du fait français au Canada;

alors que, sur le plan externe, elle correspond à :

- une zone d'influence naturelle pour le Canada au même titre que son appartenance à l'Amérique (Organisation des États américains [OEA]) au monde anglophone (Commonwealth), au monde occidental (OTAN), etc.;
- une tribune multilatérale où une puissance moyenne de la taille du Canada est le mieux à même d'exercer une influence et de jouer pleinement son rôle;
- une enceinte de concertation et de dialogue sur les problèmes qui nous préoccupent et sur les valeurs que nous souhaiterions faire partager.

La Francophonie a pour objectif ultime de créer une véritable communauté qui resserre les liens d'interdépendance entre ses membres et les rende véritablement solidaires, objectif d'autant plus difficile à atteindre que la Francophonie est disparate dans sa composition, inégale dans ses niveaux de développement, hétérogène sur le plan politique et dispersée de par le monde.

Il s'agit donc d'une communauté en devenir que les associations et les institutions existantes ont puissamment aidé à faire émerger. La volonté politique qui émane des sommets et les moyens qui y sont consentis devraient lui donner sa configuration définitive, celle d'une organisation solidaire et agissante.

LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE



II

LA GESTION CANADIENNE

DE LA FRANCOPHONIE

LA GESTION CANADIENNE
DE LA FRANCOPHONIE



LE BUREAU DES AFFAIRES DE LA FRANCOPHONIE DU MAECI

En tant qu'axe majeur de la politique étrangère canadienne, la gestion de la Francophonie internationale relève depuis toujours du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. L'Honorable Don Boudria en a personnellement la charge au sein du Cabinet.

La responsabilité immédiate de la gestion de la participation canadienne à la Francophonie a été confiée au Bureau des Affaires de la Francophonie, du MAECI. Comme son nom l'indique, ce Bureau a pour mandat la coordination ministérielle et interministérielle de l'ensemble des aspects relatifs à la Francophonie. À cet égard, il gère également l'essentiel des budgets consacrés au monde associatif francophone, aux institutions, à l'ACCT ainsi qu'aux projets découlant des sommets. D'autres fonds, sous la responsabilité de la Direction générale des programmes multilatéraux de l'ACDI, servent à financer les programmes de coopération de plusieurs institutions de la Francophonie, notamment l'AUPELF, l'ACCT, la CONFEJES et la CONFEMEN. La Direction générale de l'Afrique francophone demeure, quant à elle, la principale source de financement pour la Francophonie, et en assume la responsabilité corporative pour l'ACDI. Elle délègue la gestion au Bureau des affaires de la Francophonie du MAECI. Enfin, la Direction des services professionnels de l'ACDI administre un important programme, intitulé les Bourses de la Francophonie, qui offre chaque année une formation universitaire à quelque 275 étudiants venant de pays du tiers-monde francophone.



L'Honorable Lloyd Axworthy
Ministre des Affaires étrangères
et du Commerce international

LA STRUCTURE DE GESTION

En ce qui concerne la préparation et le suivi des sommets, le Bureau des Affaires de la Francophonie travaille en liaison étroite avec le représentant personnel désigné par le Premier ministre qui représente officiellement le Canada au sein du Conseil Permanent de la Francophonie.

Le représentant personnel est appuyé par le correspondant national auprès de l'ACCT, qui, depuis l'ambassade du Canada à Paris, agit comme intermédiaire désigné entre l'ACCT et le Bureau.

CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE

La Francophonie devenant de plus en plus spécialisée et multidisciplinaire au niveau de ses projets, le Bureau des Affaires de la Francophonie s'est doté d'un réseau de correspondants sectoriels attitrés, appartenant à différents ministères nationaux et représentant, en quelque sorte, l'interface des secteurs prioritaires d'activités des Sommets.

Plus précisément, les ministères suivants agissent en qualité de répondants :

- **Réseau Agriculture :**
ACDI et Agriculture et agro-alimentaire Canada
- **Énergie :** ACDI
- **Environnement :** Environnement Canada
- **Culture et communication :**
Industrie Canada et Patrimoine Canadien
- **Industries de la langue :**
Patrimoine Canadien
- **Coopération juridique :** Justice Canada
- **Information scientifique :**
Patrimoine Canadien
- **Éducation et Formation :** ACDI
- **Développement économique :**
Affaires étrangères et
Commerce international Canada

Les correspondants sectoriels sont chargés de traduire en projets précis les grandes orientations données par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion des sommets, et ce, dans le cadre des mandats et des budgets que leur confie le Bureau des Affaires de la Francophonie. À ce titre, ils siègent au sein de comités de programme internationaux mis sur pied par l'ACCT pour chacun des secteurs adoptés lors des sommets.

LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE



III

LA FRANCOPHONIE
BILATÉRALE

LA FRANCOPHONIE
BILATÉRALE

L A FRANCOPHONIE BILATÉRALE

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Programme canadien d'Aide publique au développement aux pays et institutions de la Francophonie

Le programme canadien d'Aide publique au développement (APD) dont bénéficient les pays en développement membres de la Francophonie prend diverses formes : aide bilatérale (de pays à pays), aide multilatérale (par l'intermédiaire du système onusien, des institutions financières internationales et des institutions de la Francophonie), et appui aux initiatives des organisations non gouvernementales ou des entreprises canadiennes dans les pays de la Francophonie.

Le programme d'aide au développement, géré principalement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a pour objectif de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère.

À cette fin, l'APD canadienne concentre les ressources disponibles dans six volets prioritaires : les besoins humains fondamentaux; la participation des femmes au développement durable de leurs sociétés; les services d'infrastructure; les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement; le développement du secteur privé; et la protection de l'environnement.



L'Honorable DON BOUDRIA, Ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie, en compagnie de M. NGUYEN KHAN, Vice-premier Ministre du Viêt-Nam.

LA FRANCOPHONIE BILATÉRALE

Aide canadienne à l'Afrique et au Moyen-Orient

Afrique du Nord et Moyen-Orient

Les pays de cette région qui font partie de la Francophonie sont l'Égypte, le Liban, le Maroc et la Tunisie.

En Égypte, le programme de l'ACDI porte sur la promotion de la gestion durable des ressources naturelles et l'appui aux réformes économiques et sociales.

À titre d'exemple, citons un projet de protection et de mise en valeur du Nil, qui aidera l'Égypte à combler les pertes économiques engendrées par la pollution des eaux et la dégradation du lit et des rives du Nil. Le projet, exécuté par SNC-Lavalin, permet au ministère égyptien des Travaux publics et des Ressources hydrauliques de faire de la recherche stratégique. Il servira aussi à mettre sur pied un laboratoire central et un programme d'inspection et de gestion sécuritaire et à soutenir l'Institut de la recherche sur le Nil.

Le Fonds d'initiatives des femmes vise à améliorer la situation socio-économique des femmes entrepreneures de Haute-Égypte en leur facilitant l'accès au crédit bancaire et à l'assistance en matière de gestion et d'adaptation technologique. Après trois ans, 200 femmes ont pu créer 150 entreprises employant 350 travailleuses. Le projet est mis en oeuvre par la Fondation pour la formation internationale, une organisation non gouvernementale canadienne.

Au Liban, les activités de l'ACDI, dont un projet de réforme de l'administration publique et un projet de réforme du système fiscal, appuient le gouvernement libanais dans le processus de reconstruction du pays. Les décaissements bilatéraux pour le Liban s'élèvent à près de 1,5 million de dollars par an.

Au Maghreb, le programme de coopération est axé sur le transfert de technologie et le développement de capacités. Le programme s'oriente donc de plus en plus vers l'appui au secteur productif et le renforcement d'institutions ayant un mandat de formation tout en cherchant à contribuer à la consolidation de partenariats mutuellement bénéfiques.

Afrique de l'Ouest

L'ACDI a des programmes d'aide au développement dans huit des onze pays de l'Afrique de l'Ouest qui sont membres de la Francophonie, soit le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

L'ACDI vise à y réduire la pauvreté en appuyant les changements socio-économiques de nature à créer un équilibre plus harmonieux entre la population, l'économie et l'environnement. Les domaines prioritaires de ses programmes sont le développement du secteur privé et des infrastructures urbaines et régionales, particulièrement dans les secteurs de l'énergie et du transport, la satisfaction de certains besoins fondamentaux (tels que l'éducation, l'eau potable et la santé), les communications sociales et la gestion des ressources naturelles. Dans ce dernier secteur, l'ACDI s'intéresse particulièrement aux ressources halieutiques et à la mise en oeuvre de la convention sur la désertification.

Les projets favorisent également la participation des femmes au processus de développement, la réduction du rythme de croissance de la population, la coopération régionale ainsi que la protection de l'environnement.

Le Centre de coopération internationale en santé et développement de l'Université Laval s'est vu confier par l'ACDI la responsabilité d'un projet de 25,5 millions de dollars (1995-2001) dans sept pays de la Francophonie en Afrique de l'Ouest; son objectif est de réduire l'incidence du VIH dans cette région et de promouvoir le renforcement des services de soutien dans les collectivités.

L'ACDI soutient un projet de 18 millions de dollars (1995-2001) en collaboration avec l'organisation canadienne Solidarité Canada-Sahel pour appuyer le renforcement des organisations non gouvernementales du Mali, du Niger et du Burkina Faso, notamment dans leur travail de lutte contre la désertification.

La société General Motors du Canada fournit cinq locomotives à l'axe ferroviaire Dakar-Bamako. En plus de donner au Mali un débouché sur la mer et d'accroître le commerce régional, le projet offre une formation aux employés du réseau ferroviaire et facilite l'harmonisation des réseaux malien et sénégalais.

Afrique centrale

L'Afrique centrale compte sept pays membres de la Francophonie : le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo et le Zaïre. Le Canada est présent principalement au Gabon et au Cameroun.

Au Gabon, l'ACDI, en collaboration avec le Cégep de Saint-Jean, met l'accent sur la coopération technique dans les domaines de l'éducation et de la formation, ainsi que de la coopération économique dans le secteur de l'électrification rurale et ce, grâce à la ligne de crédit ACDI/SEE (Société pour l'expansion des exportations).

Au Cameroun, l'appui au secteur privé, l'appui au secteur forêt/ environnement, de même que l'appui au développement démocratique, aux droits de la personne et au bon gouvernement sont les priorités de l'ACDI. Un fonds de 4 millions de dollars (1995-2000) pour des activités de soutien au renforcement de la démocratie et à la création d'un environnement propice au respect des droits de la personne est administré par un comité composé de représentants du Canada, de l'administration camerounaise et de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés.

Afrique de l'Est

Le Burundi, les Comores, Djibouti, Madagascar, l'île Maurice, le Rwanda et les Seychelles sont les pays membres de la Francophonie en Afrique de l'Est. Le Canada est surtout présent au Rwanda.

Le Canada appuie les efforts de reconstruction du Rwanda. Outre l'aide humanitaire d'urgence destinée principalement aux réfugiés et aux personnes déplacées, l'aide canadienne a permis de remettre en état le système électrique de la capitale, Kigali. Les projets en cours visent surtout la réhabilitation sociale, particulièrement l'assistance aux femmes et aux enfants, et la réforme du système judiciaire. À titre d'exemple, l'ACDI contribue au financement d'un projet de formation du personnel judiciaire au Rwanda, projet de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Programme panafricain

L'ACDI appuie également, par l'entremise de son programme panafricain, des projets destinés à l'ensemble de l'Afrique francophone. Par exemple, elle finance le Programme de renforcement institutionnel en matière technologique en Afrique francophone (PRIMTAF), annoncé au Sommet de Dakar en 1989. Ce programme de 25 millions de dollars (1989-1998) fait appel à des collègues et universités canadiens pour renforcer des institutions de même niveau dans 13 pays membres de la Francophonie qui ne bénéficient pas de l'APD canadienne.

LA FRANCOPHONIE BILATÉRALE

Aide canadienne à l'Asie

Viêt-Nam

Les contributions canadiennes ont tout d'abord été accordées au titre de l'assistance humanitaire et alimentaire pour ensuite s'orienter vers le développement d'un programme bilatéral substantiel et le soutien continu aux entreprises et aux institutions canadiennes établies au Viêt-Nam.

L'ACDI a adopté une stratégie d'aide au Viêt-Nam en octobre 1994. Établi d'un commun accord avec les autorités vietnamiennes, le programme bilatéral porte sur les réformes économiques, administratives, juridiques et sociales, les services d'infrastructure, les technologies de l'information, l'environnement et le développement des ressources humaines. Il comprend aussi des initiatives visant à alléger la pauvreté en améliorant l'accès au crédit en milieu rural, à promouvoir une croissance équitable et des approches participatives. L'ACDI encourage également les organisations et entreprises canadiennes à établir et entretenir des liens au Viêt-Nam dans leur domaine d'activités.

Cambodge

L'aide bilatérale de l'ACDI consiste essentiellement en un programme unique, le Programme de développement Canada-Cambodge, qui soutient le développement des capacités provinciales et nationales pour la réalisation de programmes visant la sécurité alimentaire, la santé et le développement des ressources humaines. Un fonds canadien de 400 000 dollars a également été mis sur pied pour subventionner des petits projets émanant de la collectivité. La majeure partie de l'aide canadienne est acheminée sous forme d'aide alimentaire et humanitaire et inclut les contributions de l'ACDI au programme des Nations Unies qui soutient les opérations du Centre d'action cambodgien pour le déminage. L'ACDI encourage aussi le Cambodge à participer à ses projets régionaux.

Laos

Le Canada a accordé au Laos de l'aide principalement sous forme d'assistance humanitaire et alimentaire. Un fonds canadien de 200 000 dollars subventionne des petits projets d'aide de nature technique, économique, pédagogique, culturelle et sociale et qui sont gérés par des groupes locaux. L'ACDI encourage aussi le Laos à participer à ses projets régionaux.

Aide canadienne aux pays des Antilles et des Amériques

Haïti

Dès le retour du gouvernement constitutionnel, en octobre 1994, l'ACDI a mis de l'avant son programme de relance économique et sociale axé sur la reconstruction du pays. La réduction de la pauvreté est le principal objectif du programme canadien d'aide à Haïti. L'atteinte de cet objectif est poursuivie par la satisfaction des besoins humains fondamentaux, le développement économique, la consolidation de la démocratie et la bonne gouvernance.

Convaincue du rôle vital de la femme dans le développement du pays, l'ACDI prépare un programme visant à intégrer les femmes au processus de développement, en tant que partenaires à part entière. Par ailleurs, les problèmes liés à l'environnement demeureront au coeur des préoccupations canadiennes. L'ACDI y concentrera ses actions, entre autres dans les domaines du reboisement, du contrôle de l'érosion et de la protection des sols.

Afin que la démocratie prenne solidement racine en sol haïtien, l'ACDI, en plus d'avoir fourni de l'aide pour faciliter la tenue d'élections libres, a participé à la formation et à la restructuration des forces policières haïtiennes. L'Agence contribue également à la formation du personnel judiciaire, en collaboration avec la France et les États-Unis, et à la reconstruction de 14 tribunaux.

Pour maintenir le processus démocratique et la paix sociale, le gouvernement canadien, en accord avec les priorités de sa politique étrangère, a accepté en mai 1996 d'assumer le commandement de la force de paix des Nations Unies à Haïti. Le mandat de cette force pourrait se prolonger jusqu'au 31 juillet 1997.

Outre le programme bilatéral, le programme de Partenariat canadien permet aux organisations non gouvernementales canadiennes, à la communauté canado-haïtienne et au secteur privé de collaborer à la reconstruction du pays.

Enfin, Haïti bénéficie de la présence active et influente du Canada au sein d'organisations multilatérales de développement telles que le Programmes de Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, le Comité international de la Croix-Rouge, la Banque interaméricaine de développement et la Francophonie. L'ACDI exerce son influence au sein de ces organisations pour renforcer leur leadership, améliorer la coordination de l'aide au développement et promouvoir des mesures qui s'accordent avec les priorités du Canada en matière de développement.

Programme de coopération avec l'Europe centrale et l'Europe de l'Est

Les pays membres de la Francophonie en Europe centrale et en Europe de l'Est sont la Roumanie et la Bulgarie. Le programme de coopération de l'ACDI appuie le passage de ces pays à l'économie de marché et à la démocratie, et favorise l'établissement de liens durables avec le Canada en matière de commerce et d'investissement.

En Roumanie, l'ACDI met l'accent sur le développement du secteur privé et des institutions financières, la démocratisation, ainsi que sur la saine gestion du secteur énergétique. L'Agence a notamment versé 2,6 millions de dollars pour l'établissement d'un programme de maîtrise en administration des affaires et 1,2 million de dollars pour la création de la Commission des valeurs mobilières et de la Bourse de Bucarest.



IV
ANNEXES

LA FRANCOPHONIE BILATÉRALE

Programme de bourses de la Francophonie

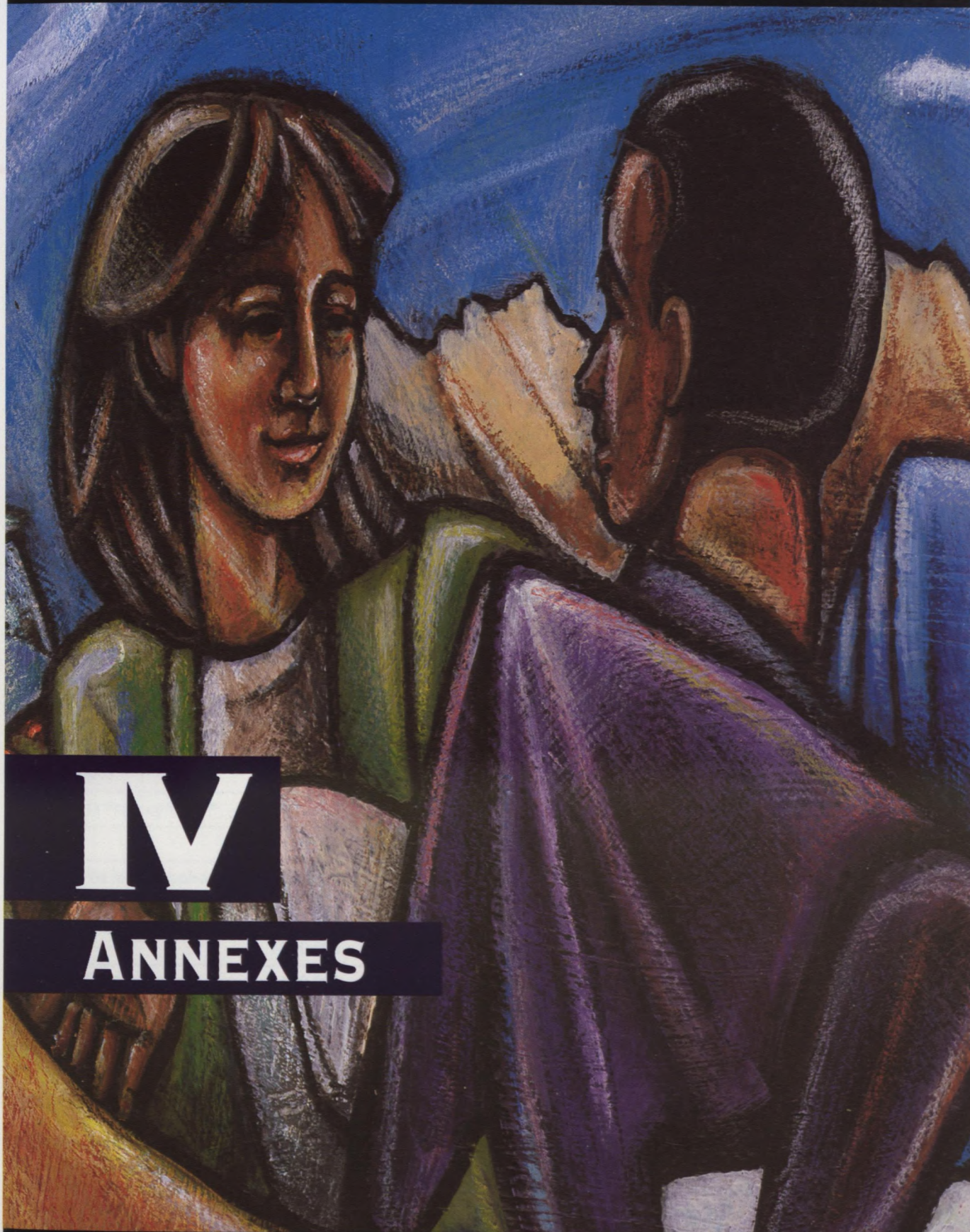
Le Programme canadien de bourses de la Francophonie entend contribuer au développement des 37 pays membres de la Francophonie selon les priorités du programme d'aide au développement.

Il s'agit d'un programme de bourses d'excellence accordées à des étudiantes et étudiants particulièrement méritants et motivés. L'accent est mis sur les secteurs prioritaires de l'ACDI dans ces pays, y compris la foresterie, l'agriculture, les sciences appliquées, le génie, l'administration, l'éducation, les sciences sociales et l'économie. Le but sera de former des formateurs, de renforcer les compétences dans le milieu universitaire, d'accroître les capacités dans l'entreprise privée, de consolider les compétences en matière de gestion publique, ainsi que de promouvoir une présence accrue des femmes dans toutes les sphères d'activité.

Doté en 1996-1997 d'un budget de 7 millions de dollars, le programme permet d'accueillir quelque 275 boursières et boursiers, dont 90 pour cent sont inscrits dans des établissements d'enseignement au Québec et 10 pour cent ailleurs au Canada dans des institutions offrant des programmes en français.

Pour être admissibles au programme de bourses, les personnes intéressées doivent présenter une demande à leur gouvernement (maximum de 16 par pays). Les boursières et boursiers peuvent suivre des cours au niveau du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat.

LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE



IV

ANNEXES

VI
ANNEXES

CONTRIBUTIONS CANADIENNES AUX INSTITUTIONS FRANCOPHONES

	(en dollars canadiens)					
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
1. Agence de la Francophonie (ACCT)						
• Statuaire	7 140 000	8 750 000	9 200 000	10 500 000	11 465 000	12 316 000
• Suivi des Sommets	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 649 000	14 500 000
• Programme spécial de développement (PSD)	1 700 000	1 700 000	1 650 000	1 650 000	1 480 000	1 480 000
• Enfance			2 000 000			
• Fonds d'appoints	500 000	500 000	500 000	500 000	300 000	
2. Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES)						
• Fonctionnement	36 000	42 000	40 000	49 000	35 000	35 000
• Programme de bourses canadiennes (PBC)	500 000	500 000	500 000	500 000	412 000	412 000
• Projets	240 000	240 000	225 000	200 000	188 000	188 000
• Coopérant - Conseiller techn.	100 000	110 000	100 000	100 000	200 000	100 000
3. Conférence des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN)						
• Fonctionnement	25 000	30 000	26 000	22 000	20 000	20 000
• Programme	175 000	175 000	160 000	100 000	100 000	100 000
4. Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)						
• Fonctionnement	180 000	180 000	180 000	200 000	220 000	200 000
• Université des réseaux d'expression française (UREF)	800 000	900 000	900 000	900 000	700 000	1 500 000
• Fonds international de coopération université (FICU)	640 000	655 000	650 000	610 000	520 000	520 000
5. Fonds de promotion (MAE)						
	493 000	489 000	360 000	372 000	541 000	542 000
6. Sommets						
	3 000 000	1 250 000	1 750 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
7. Jeux de la Francophonie*						
	75 000	150 000	425 000			3 300 000
8. TV5**						
	2 190 000	2 523 000	2 668 000	2 771 000	3 264 000	3 938 000
9. Bourses de la francophonie						
	8 600 000	8 900 000	7 800 000	7 000 000	6 070 000	7 000 000
10. IIRSDA						
	800 000	1 570 000	700 000			
11. CIRES						
	1 500 000	1 500 000	970 000	262 000	222 000	
12. CIRAF-SALWA						
	1 000 000	1 150 000	1 000 000	950 000	800 000	
13. Immunisation						
	1 000 000	2 350 000	2 550 000	2 346 000	1 810 000	1 050 000
14. PRIMATAF						
	307 000	855 000	1 867 000	4 569 000	6 102 000	4 438 000
TOTAL:	37 001 000	40 519 000	42 221 000	41 601 000	43 198 000	53 639 000

IIRSDA : Institut international de recherches scientifiques pour le développement en Afrique (Adiopodoumé, Côte d'Ivoire).

CIRES : Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (Abidjan).

CIRAF : Conseil international pour la recherche en agroforesterie, programme en Afrique de l'ouest. * Programme pris fin le 31 décembre 1996

PRIMATAF : Programme de renforcement institutionnel en matière de transfert en Afrique francophone.

* Contribution non -APD (Association et Jeux).

** Une partie des contributions est APD

SIGLES ET ACRONYMES

ACCT	Agence de la Francophonie	CONFESJES	Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports
ACDI	Agence canadienne de développement international	CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation nationale
AIMF	Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement de langue française	CPF	Conseil permanent de la Francophonie
AIPLF	Assemblée internationale des parlementaires de langue française	CRDA	Centre de recherche et de développement sur les aliments (Saint-Hyacinthe)
AMMF	Association mondiale des médecins francophones	CRESA	Centre régional d'excellence en sciences de l'agriculture
ANEL	Association nationale des éditeurs de livres (Canada)	CTTJ	Centre de terminologie et de traduction judiciaire (Université de Moncton)
APD	Aide publique au développement	EIB	École internationale de la Francophonie
AUCC	Association des universités et collèges du Canada	FFA	Forum francophone des affaires
AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française	FICU	Fonds international de coopération universitaire
BIEF	Banque internationale d'information sur les États francophones	FIPF	Fédération internationale des professeurs de français
Cartel	Centre d'application et de recherches en télédétection (Université de Sherbrooke)	IDEF	Institut de droit d'expression française
CCISD	Centre de coopération internationale en santé et développement (Université Laval)	IEPF	Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français
CECI	Centre canadien d'étude et de coopération internationale	MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest	MASA	Marché des arts du spectacle africain
CEI	Communauté des États indépendants	OCAM	Organisation commune africaine et malgache
CIFFAD	Consortium international francophone de formation à distance	OEA	Organisation des États américains
CIRES	Centre ivoirien de recherches économiques et sociales	ONG	Organisation non gouvernementale
CIRTEF	Conseil international des radios-télévisions de langue française	ONU	Organisation des Nations Unies
		OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique-nord
		PARDOC	Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des parlements des pays du Sud
		PSD	Programme spécial de développement
		UIJPLF	Union internationale des journalistes et de la presse de langue française
		UREF	Université des réseaux d'expression française

DOCS

CA1 EA 97C10 FRE

Le Canada et la Francophonie

54718491

Agence de la Francophonie



Université
d'Alexandrie



Syndicalisme et éducation

